

\* Technique. Mr COUTURIER fait connaître son intention d'organiser un stage pour la formation des Commissaires Techniques et se félicite de l'application du Règlement des machines de Sport lors de la saison passée.

\* Enduro. Compte-tenu de l'organisation en France des Six Jours Internationaux en 1980, Mr GLAUS souhaiterait pouvoir faire, pour l'Equipe de France, un effort particulier de préparation. Mr BOUVRON se réserve d'examiner particulièrement cette demande, certaines sommes prévues à titre exceptionnel incorporant les frais de participation de l'Equipe de France aux Six Jours.\* Rejoint par Mr DOUMECQ, Mr GLAUS demande au Comité de bien vouloir réexaminer le prix de la licence à la journée et surtout sa répartition interne. De nombreux clubs ont en effet fait savoir que la somme qui leur était attribuée était trop faible pour couvrir les frais d'organisation d'épreuves. Après une longue discussion, il est convenu que le prix de ladite licence demeurera inchangé en 1980, soit 100 frs répartis comme suit : F.F.M. 30 frs - M.N.S. 20 frs - Ligue 15 frs - Club 35 frs.

\* Trial. Mr DOUMECQ-LACOSTE n'a pas de grosses constatations à formuler, précisant que sa commission s'est cependant livrée à une étude très sérieuse des structures du Trial, et établi un plan destiné à porter son fruit sur une période minimum de trois ans. Elle s'est intéressée à une nouvelle forme d'épreuves se déroulant sur des espaces restreints et sans inter-zones. Il insiste une nouvelle fois pour que l'on garde à l'Initiation son caractère bien particulier, et que l'on ne profite pas de ces organisations pour les transformer en véritables championnats de Ligue, c'est à dire des épreuves d'un niveau sportif supérieur.

\* Moto-Ball. Mr BOUAT rappelle qu'une crise sérieuse vient de secouer la discipline, mais il espère que tout rentrera prochainement dans l'ordre. Il se félicite qu'au cours de la saison écoulée, la plupart des clubs ont créé des Equipes de Cadets et qu'il n'y ait eu qu'un minimum d'incidents.

\* Mr LESUEUR indique qu'il poursuit ses démarches pour être reçu par le Ministre des Sports. Il compte protester contre les organisations sauvages qui se déroulent en France sans l'accord de la F.F.M. Mr MOREAUX lui succède pour préciser que le circuit de Tremblay les Gonesse n'étant pas homologué et le club l'administrant non encore affilié, les pilotes ou les officiels qui participent ou prêtent leur concours ne sont pas couverts par leur licence.

\* Il est convenu que les clubs organisant une séance d'entraînement ou un stage s'étalant sur deux jours acquitteront une prime de 300 frs et verseront simplement 100 frs par journée supplémentaire. Un club qui souhaite utiliser son terrain pour l'année versera une somme forfaitaire de 1500 frs.

**1980**

\* 30 Avril. Visite annoncée de Mr SOISSON, Ministre de la Jeunesse et des Sports, puis annulée en dernière minute. Bien qu'il ait confirmé par courrier l'habilitation de la F.F.M. quant aux autorisations d'épreuves, d'aucuns manifestent leur scepticisme face à ce document. Un nombre toujours croissant d'épreuves ne cesse effectivement d'être organisées ci et là sous le couvert de l'U.F.O.L.E.P.

\* Une convention avait été signée entre les dirigeants de cet organisme et ceux de la F.F.M. visant les épreuves de deuxième catégorie ou de 50cc. Il s'est avéré par la suite que des courses de Moto-Cross attirant nombre de jeunes séduits par le très faible prix de la licence et la possibilité fréquente de courir, se sont vu organisées par des clubs nouvellement créés, souvent appuyés par des municipalités, mais dans des conditions parfois anarchiques. Il est décidé en conséquence de solliciter l'arbitrage du Ministre et de faire savoir à l'U.F.O.L.E.P. que la F.F.M. entend voir respecter à la lettre la convention évoquée ci-dessus.

\* Le projet de budget 1981 supposant de nouvelles augmentations sera étudié le 16 Juin.

\* 16 Juin. Après un exposé de MMrs LESUEUR et BOUVRON, le Comité relève le montant du forfait pour les épreuves d'Endurance style Bol d'Or ou 24 Heures du Mans, ainsi que celui des Grands Prix de Moto-Cross 250 et 500cc. Augmentation générale des droits de calendrier et du prix des licences.

\* Le bilan 1979 comporte un déficit de 184.000 frs, mais l'exercice 1980 devrait être meilleur.

\* Intervention de la Sécurité Sociale dans le domaine du chronométrage fédéral avec un relèvement obligatoire important. Des discussions sont en cours avec différents ministères, toutes les fédérations ayant à faire face à ce genre de problème.

- \* Création des Ligues Régionales de Picardie et du Limousin. Transformation de la Ligue Atlantique-Anjou en Ligue des Pays de Loire.
- \* Vichy n'étant pas disponible pour le Congrès F.F.M. , il est envisagé de le tenir à Vittel.
- \* Suite à un accident mortel survenu à Clermont-Ferrand, l'attention des clubs est attirée sur les risques qu'ils prennent en acceptant sur les circuits des commissaires non-titulaires d'une licence et par conséquent non assurés.
- \* Il est de nouveau question de l'U.F.O.L.E.P. et le Comité est invité à prendre position sur la poursuite du dialogue ou la rupture pure et simple. Mais il s'avère que les clubs U.F.O.L.E.P. sont de plus en plus nombreux à vouloir organiser, et par ailleurs cette Fédération est reconnue par le Ministère. Monsieur LESUEUR pense que la sagesse est de poursuivre le dialogue et confie ce soin à Mr MOREAUX.
- \* Mr BRUNEEL, Président de la Commission Internationale de Moto-Cross et Trial, demande que la Commission de Moto-Cross française veuille bien examiner plus sérieusement les terrains de Grands Prix avant de solliciter leur homologation internationale.
- \* Le Dr GANNAY détaille l'organisation minimale des secours médicaux à assurer lors des compétitions motocyclistes.
- \* En raison du faible nombre d'épreuves organisées conformément au Règlement du Championnat, la Commission des Circuits demande au Comité d'établir le classement des Championnats F1 et F2 en reprenant les résultats des épreuves françaises et ceux de certains Grands Prix. Satisfaction lui est accordée.

11 Octobre. L'Assemblée Générale de la F.F.M. qui s'est tenue le matin-même a élu un nouveau Comité de Direction et reconduit Mr LESUEUR à la présidence de la F.F.M. Il est procédé, l'après-midi, à l'élection du Vice-Président et des Présidents de Commissions.

Vice-Président	: R. MOULIN	} Ces trois officiels forment avec Mr LESUEUR le Comité de gestion de la Fédération.	
Secrétaire Général	: G. MOREAUX		
Trésorier	: L. BOUVRON		
Circuits	: B. SAVOYE	Moto-Ball	: J. MEUNIER
Moto-Cross	: R. GLAUS	Technique	: G. COUTURIER
Enduro	: B. ALLE	C.S.N.	: J.P. LEFEBVRE
Trial	: G. DOUMECQ	A.S. F.F.M.	H. KERVELLA
Tourisme	: D. SINEGRE-DAVID		

Sont ensuite élus les membres des commissions qui doivent comprendre en dehors du Président, 2 coureurs, 3 membres du Comité et 6 officiels présentés par les Ligues Régionales.

13 Décembre. Approbation/<sup>des décisions</sup> du Congrès de Vittel dont nous ne possédons pas le procès-verbal.

- \* Trial : Deux propositions sont faites par la Commission concernée concernant le Trial indoor et le Gymkana Trial. Le Trial indoor devrait être en principe organisé en salle ou sur un stade; c'est à dire sur une aire limitée, les obstacles se suivant les uns les autres sans parcours de liaison. Ce genre d'épreuves étant monté pour attirer des spectateurs payants, le Comité accepte qu'elles acquittent un droit de calendrier normal et un forfait égal à la moitié d'un Moto-Cross de même catégorie (régionale, nationale ou internationale). Le Gymkana Trial se veut d'être un Trial organisé sur aire réduite comportant des zones naturelles et artificielles, mais n'acceptant aucun spectateur payant. Il est essentiellement destiné à donner connaissance aux jeunes de la pratique du Trial. Le Comité accepte que ces épreuves soient placées sous l'entier contrôle des Ligues Régionales, tant au plan des inscriptions qu'au niveau des participants. Par ailleurs, Mr DOUMECQ précise qu'il y a maintenant en Trial un Championnat de zones, et non plus un Championnat par sélections et que le Trophée Junior est ouvert aux 80cc.
- Circuits : Suite à un accord échangé avec les organisateurs du Bol d'Argent, des Six Heures du Mans, et la Fédération, pour les Promo-Endurance, un règlement technique a pu être mis au point permettant la mise sur pied d'un Championnat de France d'Endurance. Un deuxième projet consiste à recréer un véritable Championnat de France de Vitesse Open bien entendu obligatoire pour tous les licenciés de la F.F.M. qui auront interdiction de sortir du territoire aux jours de ses trois épreuves. (Ces dates étant recherchées en dehors de celles des Grands Prix) Ce projet suppose une aide importante des importateurs français. Le Comité donne pouvoir à Mr SAVOYE pour la mise en place de ces deux cycles d'épreuves. Il est annoncé que dès 1981 la cylindrée maximum est limitée à 500cc. pour la catégorie internationale et qu'elle le sera en 1982 pour les pilotes nationaux.

Enfin un crédit exceptionnel est accordé à la Commission aux fins de déléguer un représentant de la F.F.M. sur tous les circuits du Championnat du Monde.

\* Moto-Cross : Peu de modifications aux règlements des Championnats, sauf sur le montant des plateaux qui ont été revalorisés. Les Coupes des Provinces de France et la Coupe inter-Ligues deviennent à partir de 1981 des courses officielles, au même titre que les épreuves de Championnat, et leurs vainqueurs obtiendront des qualifications d'office pour l'année suivante. Mr GLAUS affirme son intention de se pencher sur les épreuves du Championnat du Monde, ne voulant pas laisser les clubs commerciaux se satisfaire d'une seule organisation annuelle très rentable, mais au contraire redonner une place importante aux clubs sportifs qui se servent de l'argent qu'ils ont pu gagner pour promouvoir le sport.

\* Enduro : Le règlement du Championnat 80 est reconduit dans ses grandes lignes. La Commission a étudié le cas de certaines épreuves organisées sur des circuits d'environ sept kilomètres et qui peuvent ou non admettre des spectateurs payants. Elle propose au Comité l'application des règles suivantes : pas de spectateurs payants = droit d'inscription et demi-forfait d'un Moto-Cross de même catégorie; s'il y a des spectateurs payants, application pure et simple des tarifs Moto-Cross de même catégorie. Décision applicable dès 1981. La Commission envisage la création d'un challenge des épreuves d'Endurance tout-terrain qui comprendrait six d'entre elles et pour lesquelles serait établi un classement. Le problème des licenciés à la journée est soulevé en la circonstance, mais sera réétudié l'an prochain. Le Challenge en question se disputera donc sans la participation de ces derniers. Le Comité approuve encore la création d'une Coupe de France d'Enduro.

\* Régularité : Une sous-commission composée de trois membres de la Commission des Circuits et trois membres de la Commission de Tourisme s'est réunie dans le but de mettre au point un règlement des Circuits de Régularité valable pour les épreuves désirant compter pour le Championnat de France, les autres restant libres d'accepter la formule que les clubs désirent. Il est décidé que pour le Championnat, il devrait y avoir 20 contrôles horaires minimum sur 500 kms de parcours et trois épreuves spéciales de deux types différents devront être prévues. Classes admises : jusqu'à 80 - de 80 à 125 - de 125 à 400 et au dessus de 400cc. Deux titres seront attribués : un pour les civils, un autre pour les militaires et assimilés.

\* Chronométrage : Des difficultés existant entre certains chronométreurs et la F.F.S.A. MMrs CHEVALIER et MOREAU sont priés d'étudier la question. Une lettre sera adressée à tous les chronométreurs afin de connaître leur intention d'appartenance à la F.F.M.

\* MOTO-BALL : Mr MEUNIER évoque les problèmes soulevés par l'organisation en France de la Coupe d'Europe 1981. Il ajoute que son but est de remettre sur pied la commission et de refaire l'unité dans cette discipline

\* Tourisme : Mr SINEGRE-DAVID indique que le règlement du Championnat de France est reconduit et qu'également il a créé le Championnat de France de Tourisme International qui portera sur la participation des clubs dans les épreuves suivantes : Rallye F.I.M., Madone des Centaures et Concours inter-clubs.

\* A.S. F.F.M. : Mr KERVELLA donne quelques explications sur les Jeux Motocyclistes qu'il voudrait réaliser dès 1982, mais il n'obtient pas l'accord du Comité pour gérer son budget lui-même; l'A.S. de la F.F.M. étant une émanation directe de la F.F.M. et en aucune façon une association indépendante.

\* Commission médicale : Le Docteur GANNAY signale que petit à petit l'action médicale se développe, preuve en est que 40 pilotes de haut-niveau ont été examinés en cours d'année grâce aux stages de Moto-Cross et d'Enduro. Il regrette par contre de n'en avoir rencontré un seul, ni en Vitesse, ni en Endurance, ni en Trial. Pour le moment, sa commission comprend 11 médecins plus le Président, ce qui pour vingt ligues pose de sérieux problèmes.

\* Congrès : Il n'y aura pas de Congrès F.F.M. en 1981, compte-tenu des dates du Tour de France et du Congrès F.I.M.. Les commissions se réuniront en conséquence au siège de la Fédération sur un ou deux jours.

\* C.S. Nationale : Mr LEFEBVRE indique que sa commission se préoccupe des questions relatives aux 80cc, aux 125cc. et au permis de conduire en général, et qu'il consulte les fédérations européennes pour connaître leur législation. Une action peut certes être envisagée, mais elle doit passer obligatoirement par le plan politique et législatif.

\* U.F.O.L.E.P. Lecture est donnée aux membres du Comité de la lettre de dénonciation qui a été adressée en date du 1er Décembre à cette Fédération. Cette lettre n'a toutefois pas été diffusée aux Pouvoirs Publics, puisqu'il est proposé une nouvelle négociation.

1981

16 Février.- U.F.O.L.E.P.

\* Suite à la lettre de dénonciation qui leur fut adressée le 1er Décembre dernier, les Dirigeants de l'U.F.O.L.E.P. ont demandé qu'un nouveau contact soit pris pour réexaminer les termes de l'ancien accord. Une lettre-circulaire a été envoyée à tous les membres du Comité ainsi qu'aux Présidents de Ligues, les entretenant des points sur lesquels un nouvel accord pourrait être éventuellement réalisé. Toutes les réponses parvenues sont en faveur d'une poursuite des négociations, bien qu'elles témoignent d'un certain nombre d'interrogations en particulier/le<sup>sur</sup> prix de la licence. Un accord semble toutefois de loin préférable à une rupture, d'autant qu'en certains cas les Préfets accordent des dérogations à certains groupements issus de l'U.F.O.L.E.P., ou autres, pour peu qu'ils respectent les règlements de la F.F.M. Avant de discuter d'un projet définitif, le Comité envisage de créer au sein de la F.F.M. un certain nombre de mesures susceptibles de proposer aux jeunes une zone d'attraction concurrentielle, telle qu'une licence régionale, leur permettant des épreuves à leur portée. Aussitôt que possible une ébauche de règlement sera préparée.

\* Vitesse.- Mr SAVOYE escomptait l'assistance des quatre importateurs japonais pour soutenir financièrement les trois épreuves prévues du Championnat Open. Finalement seuls KAXASAKI et YAMAHA ont accepté d'aider la F.F.M. Le Championnat sera tout de même mis sur pied en 1981.

\* Mr RODIL del VALLE, Président de la F.I.M. et deux de ses Vice-Présidents ont rendu visite à la F.F.M. Ils envisagent un Tour de France qui déborderait sur les pays limitrophes pour pratiquement devenir un Tour d'Europe. Ils tenteront à l'occasion du prochain Tour de déléguer des équipes espagnole et italienne

\* Moto-Cross : Après avoir visité un grand nombre de terrains en vue de leur homologation pour un Grand Prix du Championnat du Monde, Mr GLAUS annonce qu'en 1982 les Grands Prix seront organisés par l'A.M. de Colombier-Villars en 500cc

l'A.M. Curiosolite en 250cc

le M.C.C. Lavaur en 125cc

le M.C. Pernes les Fontaines en Sidecars

La Commission envisage de modifier profondément la formule du Championnat de France 1982 : les Championnats 125, 250 et 500cc. se dérouleraient sur cinq épreuves, mais vers la fin de l'Eté, un super-championnat sur trois épreuves regrouperait les dix meilleurs classés de chacune de ces catégories, pour avoir ainsi un super Champion de France.

1er Juin.

- Au cours d'une réunion tenue le 25 Mai à la F.F.M. une nouvelle convention a été étudiée entre les Dirigeants fédéraux et ceux de l'U.F.O.L.E.P. Il est apparu que ces derniers souhaitent que des commissions bi-parties puissent être créées sur le plan régional afin, dans toute la mesure du possible, d'harmoniser les calendriers et aussi les rapports humains entre les uns et les autres. Il leur a été demandé d'inviter leurs clubs à acquiescer à l'U.F.O.L.E.P. les mêmes charges que celles imposées par la F.F.M. à ses propres clubs, surtout lorsque les manifestations incorporent des spectateurs payants. Satisfaction semble pouvoir leur être apportée en ce qui concerne la présence d'un de leurs représentants au sein des commissions préfectorales.

A la suite de différents échanges entre les membres du Comité et les représentants de l'U.F.O.L.E.P. visant notamment les questions de licence, d'assurance, l'encadrement sur les épreuves, la double appartenance aux deux fédérations, il est décidé de mener à bien, si possible, les négociations.

\* Le principe de la création d'une licence régionale est adopté par le Comité qui approuve le prix de sa délivrance. Elle permettrait aux clubs affiliés d'organiser des courses lors des séances d'essais la veille des épreuves.

\* Mr KERVELLA indique que les Jeux Motocyclistes se dérouleront dans la région du Mans, avec le concours des clubs de la Sarthe, vraisemblablement à la fin Août 1982. Ils comporteront de véritables compétitions concrétisées dans chaque discipline par un vainqueur, et les classements cumulés pourront aboutir à désigner le n°1 du motocyclisme.

\* Circuits : Le Championnat d'Endurance, rétabli cette année, donne de bons résultats. De même le Championnat Open connaît des débuts prometteurs. Un règlement provisoire pour la compétition de dragsters a été établi.

- \* Cross : La saison se déroule normalement et la Commission met au point pour la saison prochaine un projet de création d'un titre de super-champion.
- \* Trial : Mr DOUMECQ-LACOSTE félicite les coureurs français qui réussissent de très brillantes prestations dans les épreuves du Championnat du Monde. Il pense pouvoir l'an prochain mener à bien l'organisation d'un trial indoor au Palais des Sports et souhaite que le Gymkhana Trial puisse prendre un certain essor au niveau des Ligues
- \* Enduro : Mr ALLE souligne la parfaite organisation du Championnat d'Europe qui vient de se dérouler à Mende. Il regrette que la Coupe de France n'ait pu être organisée en raison de la défection de deux clubs et des changements de date.
- \* Tourisme : Le Championnat des concentrations n'en est encore qu'à sa première phase, puisque trois épreuves seulement ont été à ce jour organisées. On peut noter une participation satisfaisante des clubs de Tourisme
- \* A.S. F.F.M. : Les épreuves de promotion connaissent un succès croissant : la moyenne de participation est de 460 pilotes pour les Promosport Vitesse et de 160 pour les Promo-cross. Pour la première épreuve du Championnat Open on a enregistré la participation de 226 coureurs et tout laisse à penser que cette formule connaîtra à l'avenir tout le succès qu'elle mérite.

26 Septembre.

\* Un projet d'extension des épreuves "Initiation" est présenté au Comité. Il peut apporter un nouvel élan à la Fédération, en provoquant la venue massive des jeunes à la compétition. Il comporte l'extension des épreuves dites "Initiation" à l'ensemble de toutes les disciplines, ce qui permettra aux clubs de délivrer des licences à la journée, aussi bien en Moto-Cross qu'en Trial, par exemple. Il admet en second lieu l'usage de la licence régionale à faible tarif, mais délivrée uniquement au sein de la Ligue Régionale de l'intéressé. Il accorde enfin aux clubs "adhérents" la possibilité d'organiser des épreuves "initiation".

Après que nombre de membres du Comité aient exprimé leurs appréciations, apporté suggestions et critiques, il est décidé d'admettre le système pour deux ans, et de revoir ultérieurement la question.

\* Les clubs suisses venant de temps à autre organiser leurs épreuves sur des circuits français, il est décidé qu'ils seront désormais soumis aux mêmes règles que les clubs français et acquitter en conséquence les droits d'inscription en vigueur à la F.F.M.

\* Augmentation du droit d'appel qui passe à 500 frs. Si cet appel requiert la convocation urgente d'une commission quelconque, un cautionnement de 3.000 frs sera réclamé au réclamant qui lui seront remboursés si la commission lui donne raison, et seront conservés si la commission lui donne tort.

19 Décembre.

\* Les Présidents de Commissions dressent un tableau rapide de leurs travaux lors du Congrès de Vichy, leurs délibérations ayant essentiellement porté sur la mise au point des règlements des Championnats pour l'année 1982. Leurs rapports (dont nous n'avons pu prendre connaissance) sont approuvés par le Comité.

\* Les négociations avec l'U.F.O.L.E.P. sont actuellement au point mort, mais cette question a toutefois été largement évoquée récemment avec le Directeur des Sports. L'U.F.O.L.E.P. et la F.S.G.T. demandent l'arbitrage du Ministre, et une nouvelle réunion va être provoquée en vue de la préparation d'un éventuel nouvel accord. Dans le cadre de cette rencontre, il a été demandé à nos représentants qu'elle était la position de la F.F.M. vis-à-vis de la F.F.M.C. La F.F.M. n'a aucune raison de s'y opposer tout le temps où cette dernière Fédération ne s'occupera que de questions de circulation. Elle refuse par contre de s'intéresser de près ou de loin au Circuit Carole qui semble actuellement poser des problèmes de gestion, et elle s'en tiendra éloignée tout le temps où la situation ne sera pas parfaitement saine et claire à tous les points de vue. Nos représentants ont fait remarquer au Directeur des Sports qu'ils trouvaient anormal que les Dirigeants de la F.F.M.C. aient déjà été reçus par Madame le Ministre, alors que la F.F.M., Fédération sportive, n'avait encore pu se faire entendre.

\* D'un long exposé de Mr PASQUIER, Directeur de la tarification au Consortium des Assurances, il ressort que la couverture en responsabilité civile des risques en Vitesse et en Trial sont plutôt positifs. Ils sont par contre nettement mauvais en Moto-Cross et surtout en Enduro. Il est vivement conseillé aux clubs de recourir à l'usage du

du forfait en matière de garanties R.C., lequel simplifie à souhait les formalités obligatoires de type administratif et comporte l'avantage d'enlever toute suspicion dans les rapports entre l'assureur et l'assuré.

\* Un projet de budget pour 1982 a été établi par le Trésorier qui ne deviendra définitif qu'après l'établissement de l'exercice 1981. Les crédits alloués aux Commissions pourraient être les suivants (en tenant compte du report des éventuels reliquats des subventions 1981, en certains cas non utilisés):

Moto-Cross	151.000 frcs
Trial	8.000
Enduro	65.000
TOURISME	24.000
Circuits	60.000
Technique	26.000
Moto-Ball	33.000

1982

16 Avril

\* Suite à un accident mortel advenu sur le Circuit de Cannes et à propos duquel l'organisateur a été condamné, il est rappelé aux clubs que les garanties obligatoires d'assurances ne sont pas toujours suffisantes, et qu'il est de la meilleure prudence de souscrire aux garanties facultatives proposées dans le cadre des polices.

\* Un projet de décret permettant à quiconque possédant le permis A1, quelque soit son âge, de courir en 125cc., sur circuit fermé, est en bonne voie d'adoption. Il suppose toutefois l'aval du Conseil d'Etat et de plusieurs ministères.

\* L'UFOLEP et la F.S.G.T. ont demandé à la F.F.M. LA signature d'un accord qui leur donnerait en fait le droit d'organiser dans toutes les catégories et dans toutes les disciplines sportives moyennant quelques restrictions : coureurs des listes de notoriété, courses internationales, Championnats de France etc... Après une très longue discussion, le Comité estimant que l'on se retrouvera tôt ou tard devant le fait accompli, donne son accord pour poursuivre les négociations. MMrs GLAUS, MEUNIER et DORLET sont chargés de se mettre eux-mêmes directement avec les représentants de l'UFOLEP, de la F.S.G.T. et du Ministère.

\* Après une intervention de Mr BOUVRON, Trésorier, relative aux prévisions budgétaires pour 1983, le Comité estime qu'il n'y a pas lieu de prévoir une majoration des recettes supérieure à 10%. Une demande sera formulée près de la M.N.S. aux fins de relever le montant de l'indemnité journalière et l'I.P.P., ces garanties n'ayant pas changé depuis plusieurs années.

\* Du fait de la volonté du journal "L'Equipe", le Tour de France Motocycliste ne pourra pas avoir lieu cette année et il est envisagé de le remplacer par une Promo-Régularité organisée par la F.F.M. et qui se déroulerait sur deux jours, dans le Midi. Une recherche de sponsors va être entreprise pour essayer <sup>de trouver</sup> les moyens financiers requis par cette épreuve au sujet de laquelle le Comité donne son accord.

\* Création exceptionnelle d'une petite sous-commission de Grass-Track de six membres, composée de Dirigeants et de pilotes locaux.

10 Juin.

\* Tarifications financières pour 1983. Le Comité accepte le relèvement de certains droits sur les licences, les cotisations-clubs et les forfaits.

\* Un texte est à l'étude, au Ministère, qui viserait à renforcer le pouvoir des fédérations dans chaque sport (droit d'attribuer les titres, notamment). Seule réserve : les Fédérations affinitaires et multi-sport pourraient organiser librement en respectant les règlements des fédérations dites "dirigeantes". Dans ces conditions, les trois membres du Comité désignés pour négocier avec l'UFOLEP et la F.S.G.T. se demandent si une nouvelle rencontre est bien nécessaire, puisqu'il semble que l'on s'oriente vers une liberté quasi-totale pour ces deux fédérations.

\* Tentative de rapprochement amorcée entre la F.F.M. et le C.N.O.S.F. (Comité National Olympique du Sport Français) qui semblait négliger les fédérations non-olympiques depuis plusieurs années. La F.F.M. refusait en conséquence d'honorer ses cotisations.

\* Le Rallye Plein-Sud (appelé à remplacer le Tour de France Motocycliste) provoque un intérêt sensible auprès des Ligues et des clubs du Midi. D'Albi à Lacaune, il fera une boucle dans les Pyrénées et le Languedoc sur deux jours, avec une étape de nuit, deux spéciales, un circuit et une course de côte.

29/31 Octobre : Vichy

- \* Augmentation intéressante du chiffre des licences délivrées en 1982 par rapport à 1981, grâce à la création de la licence régionale. Progression également des inscriptions d'épreuves.
- \* Création d'une licence "d'assistant de piste" garantissant les membres de clubs occasionnellement présents sur les pistes pour en assurer la sécurité.
- \* Le décret sur les 125cc et les courses pour les moins de 14 ans est pour le moment bloqué, compte-tenu que de nouvelles propositions vont être déposées au Ministère des Transports en vue d'une refonte générale du permis de conduire.
- \* Important discussion au sujet de l'U.F.O.L.E.P. qui semble désireuse de voir une liaison efficace s'établir avec les clubs de la F.F.M. et qui a pratiquement accepté toutes les demandes de cette dernière. Bien que des bavures puissent advenir au plus petit niveau, Mr GLAUS pense qu'il n'existe que deux solutions pour régler la situation : ou signer la convention, ou risquer que les Pouvoirs Publics nous y obligent ou passent outre à notre refus.
- \* Si le bilan financier des Jeux Motocyclistes ne peut être encore établi (bien que s'annonçant déficitaire), il apparait que l'idée de leur organisation s'est révélée excellente. Il est à regretter toutefois qu'un nombre important de pilotes de notoriété aient boudé les épreuves et que trop de gens, y compris la Presse, soient demeurés sceptiques. Néanmoins toutes les courses prévues furent disputées et les relations entre clubs, dirigeants et coureurs ont été d'un grand succès.
- \* Il est rappelé à propos des mini-cross enfants de moins de 14 ans, que la F.F.M. ne peut en aucun cas laisser les intéressés conduire un engin à moteur.
- \* Egalement il est regretté que les statuts de la F.F.M. imposés par les Pouvoirs Publics ne permettent pas que tous les Présidents de Ligue soient d'office membres du Comité de Direction.

4 Décembre : Compte-rendu des commissions, suite au Congrès de Vichy.

- \* Circuits - C'est cette discipline qui pose actuellement le plus de problèmes. Alors que sur tous les circuits de Grands Prix et tout spécialement au Championnat du Monde d'Endurance nous avons des pilotes sur tous les podium, alors que les Promosport Vitesse font régulièrement le plein de concurrents, il existe un trou important entre ces deux niveaux. Les organisateurs n'inscrivent plus d'épreuves au calendrier et l'on peut craindre que d'ici peu de temps il n'y ait plus de coureurs à l'échelon national en France. Le Championnat Open bat de l'aile, on s'interroge pour mettre sur pied un Championnat d'Endurance et on ne parvient pas à placer les épreuves de Production. Un effort financier et de publicité semblent devoir s'imposer et le Comité fait confiance à Mr SAVOYE pour essayer de résoudre au mieux et dans des limites budgétaires convenables les problèmes de la Vitesse.
  - \* Enduro - Suite à l'excellent classement des Equipes de France aux Six Jours Internationaux et face aux progrès généraux de l'Enduro, Mr ALLE demande qu'un budget supplémentaire soit accordé à sa commission. La plupart des épreuves se disputant au Sud de la Loire, il aimerait développer sa discipline plus au Nord. Il souhaiterait également organiser des stages de formation et de préparation. Le Trésorier lui accorde une subvention exceptionnelle de 50.000 frcs, non automatiquement renouvelable.
  - \* Trial - Aucune observation n'étant formulée sur les travaux de cette commission, le Comité approuve le procès-verbal de ses délibérations.
  - \* Moto-Cross - Les problèmes du Moto-Cross se situent essentiellement au niveau du calendrier des épreuves du Championnat de France. Pour le reste, les plateaux desdits Championnats et ceux des Trophées Inter-Ligues ont été réajustés et le solde du budget 1982, non dépensé, sera utilisé au début de 1983, pour financer le stage des coureurs qui aura lieu à Besançon sur un circuit de sable. Suite à ces indications, le procès-verbal des réunions est adopté.
  - \* C.S.N. - Le Président LEFEBVRE pense que la F.F.M. devrait étudier plus en avant la possibilité de permettre aux jeunes de 8 à 14 ans de pratiquer une certaine forme de compétition, à déterminer, puisque aussi bien nos terrains sont homologués, qu'il s'agit de circuits fermés, que les normes de sécurité sont respectées, et que finalement d'autres organismes sont moins scrupuleux que nous pour ce genre d'organisations.
  - \* Régularité - Pendant deux ans, deux règlements de Régularité ont existé. Suite à l'expérience concluante du Rallye Plein-Sud, la sous-commission a pensé établir un règlement calqué sur cette dernière épreuve et qui permettrait un Championnat plus attractif.
- Le problème du fléchage, la généralisation des étapes de nuit, un certain kilométrage

minimum et maximum, font que six épreuves peuvent d'ores et déjà envisagées pour ce championnat dont le classement serait effectué sur leur classement scratch. Un règlement définitif sera bâti sur les données qui viennent d'être exposées.

\* Moto-Ball - Mr MEUNIER indique qu'au cours de l'année 1982, 125 matches ont été organisés, le point culminant de la saison restant la Coupe d'Europe qui se disputait en Russie et qui a été gagnée par l'Equipe de France. Par ailleurs, le Président de la Commission signale que les clubs qui avaient quitté la F.F.M. sont d'accord pour revenir et il demande qu'ils soient réintégrés sans formalités, afin de réunifier une discipline qui a besoin de regrouper tous ses efforts. Satisfaction lui est apportée.

\* La question des épreuves suisses disputées en France devant être discutée ultérieurement avec les Dirigeants de la F.M.S., le Comité maintient sa décision antérieure à savoir que lesdites manifestations seront soumises à toutes les obligations qui sont faites aux clubs français.

\* Le Comité confirme encore que les licences et les visas seront bloqués à la F.F.M. pour les clubs qui n'auront pas régularisé leur situation financière au 31 Décembre.

**1983**

10 Juin

\* La récente dévaluation conduisant la F.F.M. à payer plus cher ses redevances à la F.I.M., une réévaluation des droits d'inscription au calendrier international et des licences s'impose. De même l'augmentation du coût de la vie amène le Bureau Central à déposer une demande de relèvement de 6 à 7% des forfaits et autres droits F.F.M.

\* La demande formulée par l'A.S.M. Armagnac-Bigorre de bénéficier d'une remise sur le forfait du Grand Prix (Nogaro) entaché de nombreux incidents, est repoussée par le Comité.

\* Un projet de loi sur les activités physiques et sportives est en cours de discussion devant le parlement et des statuts-type sont prévus pour toutes les fédérations. Il est possible que nous soyons amenés à modifier les nôtres dans un avenir plus ou moins proche. Compte-tenu de cette situation, le Bureau Central a pensé qu'il n'était pas judicieux de signer dès maintenant un accord avec l'U.F.O.L.E.P. et d'attendre à la fois l'adoption de la loi et la parution des décrets d'application.

\* Le Comité donne un avis favorable à la création d'une licence de concurrent et détermine son prix.

\* Cinq représentants de la F.F.M. étant soumis à réélection lors du prochain Congrès F.I.M., le Comité approuve les candidatures de Mr LESUEUR (Bureau Central), de Mr BOUVRON (Finances), de Mr ALBERA (Technique), de Mr MEUNIER (Courses sur pistes), de Mr KERVELLA (Comité de propagande).

Rapports des Présidents de Commissions sur la saison en cours.

\* Circuits : La F.F.M. continue à bien se maintenir au niveau du Championnat du Monde. Le Championnat Open se déroule de manière satisfaisante, bien que limité à trois épreuves. Les courses de Production connaissent un succès certain. La moyenne de participation aux courses de promotion reste identique. Le problème essentiel demeure toutefois celui du sponsoring

\* Cross : La discipline ne se porte pas trop mal, selon Mr GLAUS. Si plusieurs de nos pilotes ne sont pas encore au top-niveau à l'étage du Championnat du Monde, du moins manifestent-ils une progression qui autorise quelques espoirs. Il est vraisemblable que la formule des Championnats va être mise en discussion et conduira à l'abandon des deux manches de 40' + 2 tours (lassante pour le public) pour trois manches de 25' + 2 tours (plus attrayante).

\* Tourisme : C'est à tort que l'A.M. Valdoisienne a été proclamée Championne de France de Tourisme 1982, aux dépens du M.C. d'Antibes. Une décision prise le matin-même a permis de régler ce litige difficile dans les meilleures conditions possibles. La carte de randonneur connaît un relatif succès, sans que l'on puisse augurer de son audience future.

\* Enduro : Mr ALLE souligne que sur le plan international une dizaine de pilotes marchent fort bien. Par contre trop d'Enduros de moyen niveau sont devenus difficiles et il faut noter un découragement sensible à l'étage des pratiquants. Un stage de préparation des pilotes est envisagé à Font-Romeu. Le Championnat de France se déroule à la satisfaction générale et l'Endurance tout-terrain connaît de plus en plus de succès.

\* Commission médicale : Le Docteur GANNAY regrette que trop souvent les sportifs préfèrent s'adresser à des soigneurs sans qualification, plutôt qu'aux médecins du sport qui ont pourtant l'habitude d'examiner continuellement les athlètes et de surveiller leur forme.

- \* Le Comité charge les services administratifs de poursuivre la création d'une ligue de Corse, qui pourrait entrer en fonction le 1er Janvier prochain.
- \* L'A.C.O. proteste contre une prise de position de la F.I.M. qui prétend imposer aux organisateurs de Grands Prix des contraintes sur le plan commercial et aussi sur le plan des retransmissions télévisées.
- \* Mr BOUVRON, Trésorier, croit utile de rappeler que le Ministère des Sports a accordé à la F.F.M. une subvention de 15.000 frcs pour le Championnat d'Europe d'Enduro, autant pour le Championnat du Monde de Trial, 30.000 frcs pour l'Equipe de Moto-Ball qui a disputé la Coupe d'Europe, enfin que nous disposons d'une subvention de 100.000 frcs pour organiser des stages de formation au Mans.

1er Octobre.

- \* Présence de Mr POGGIOLI, Président de la Ligue de Corse nouvellement créée.
  - \* Mr ALLE revient sur son propos du 10 Juin, estimant qu'il a été mal perçu. Sa Commission souhaite que l'Enduro ne tombe pas dans l'ornière connu en Trial. Pour cela il est nécessaire de développer le sport d'élite, tout en conservant à la discipline son aspect de sport de masse. En un mot, poursuite de l'encadrement des pilotes de haut-niveau et soutien aux ligues régionales, afin que les Championnats régionaux deviennent le tremplin indispensable aux Championnats de France.
  - \* Une opposition s'étant manifestée au sein de la Ligue d'Alsace entre certains de ses clubs et Mr FISCHER, son Président, Mr LESUEUR s'est déplacé à Strasbourg pour tenter de concilier les parties. A la suite de cette assemblée, Mr FISCHER s'est vu confirmé président en exercice, mais a annoncé qu'il ne se représenterait pas en 1984.
  - \* Cross. Mr GLAUS crie "casse-cou" en ce qui concerne l'avenir de sa discipline. Il envisage d'adopter diverses mesures pour rendre plus accueillantes les épreuves de Moto-Cross : multiplicité des départs, publicité intensifiée à l'étage des clubs surtout pour les championnats, réduction du prix des entrées parfois très exagérées, revision des conditions de délivrance des licences internationales, suppression de certains titres de champions afin de revaloriser le titre par lui-même etc... Mr GLAUS s'émeut encore des piètres résultats de nos pilotes à l'étranger et conclut en affirmant que nous "ne sommes pas dans le coup" dans le monde du Moto-Cross.
  - \* A.S.F.F.M. Mr KERVELLA confirme le bon déroulement des Promosport, ajoutant que sans cette formule il n'y aurait plus de Vitesse en France. Sa commission envisage de se lancer dans l'organisation de Promo-Trial.
  - \* Mr SAVOYE fait savoir que le manque de moyens financiers rend difficile le maintien du Championnat Open et que le public ne mord pas comme il le devrait. Quant au Championnat National, il ne tient que par son incorporation dans le cadre des Promosport. Il devient problématique de sauvegarder les courses de côte, dont le coût est trop important par rapport aux recettes. Seule la Production se porte bien et provoque un vif enthousiasme au niveau des pilotes, des concessionnaires et des importateurs. Par contre l'expérience tentée en 1983 en faveur des cyclos ne se révèle pas concluante : un contact s'avère nécessaire avec les spécialistes de la question.
  - \* Trial. Déjà évoquée par Mr KERVELLA, l'idée des Promo-Trial séduit le Comité qui réalise qu'avec des épreuves très faciles et à la portée d'un grand nombre de jeunes on pourrait ramener au Trial la clientèle qui s'en écarte par dégoût des difficultés sans cesse accrues.
  - \* Tourisme. Les épreuves de Tourisme 1983 ont connu leur succès habituel et le Championnat s'est déroulé dans de bonnes conditions. En tête, l'A.M. Valdoisienne et le C.C. de Nice crée une sorte d'émulation. Pourtant Maître SINEGRE-DAVID n'hésite pas à qualifier son Tourisme de parent pauvre et il aimerait que tout le monde fasse un effort pour essayer de le développer à travers toute la France.
  - \* Moto-Ball. Mr MEUNIER a le plaisir d'annoncer que 1983 est la première année de regroupement de tous les clubs de Moto-Ball français. Ils ont tous disputé, soit le Championnat de France National, celui d'excellence ou le Trophée. La Coupe d'Europe s'est disputée en Allemagne et l'Equipe de France a terminé troisième.
  - \* Le Dr GANNAY signale que le stage organisé par la F.F.M. en collaboration avec les médecins du sport pour l'Enduro a donné satisfaction à tous. Il propose que les autres disciplines réfléchissent aux avantages physiques que ces stages peuvent valoir aux pilotes qui ne possèdent pas la condition requise pour gagner les meilleures places en compétition.
- Le décret sur les 125cc. est enfin passé au Journal Officiel, lequel stipule qu'un pilote âgé de 16 ans, titulaire du permis A1 pourra piloter en "circuit fermé" une machine de 125cc. maximum.
- la licence "concurrent" d'un coût de 1000 frcs sera lancée en 1984. Elle vaudra la

reconnaissance par la F.F.M. du titulaire - c'est à dire de la personne morale - et de deux personnes physiques figurant sur la licence, la couverture M.N.S. étant assurée pour ces deux dernières au même titre que les officiels F.F.M. Il est demandé aux Présidents des différentes commissions de se pencher sur ce projet à Vichy et d'étudier un projet de Championnat National "Concurrent".

\* Mr DEGRANGE, Président de la L.M.R du Poitou, demande la radiation de l'A.M. de la Vienne qui organise sans autorisation de la Ligue, et donc de la Fédération, des épreuves de cyclomoteurs. Mr FERNANDEZ, son Président, sera convoqué devant le Comité de Direction lors du prochain Congrès de Vichy.

10 Novembre : Congrès de Vichy (résumé succinct)

\* Après avoir entendu Mr FERNANDEZ, Président de l'A.M. de la Vienne, apporter ses explications quant à son comportement vis-à-vis de la L.M.R. du Poitou, refusé de s'acquiescer d'une amende prononcée contre son club par le Comité de ladite Ligue, justifié ses organisations de cyclomoteurs sans autorisation fédérale, en un mot se déclarer hostile à tout compromis, le Comité de Direction de la F.F.M. prononce la radiation de l'A.M. de la Vienne.

\* La première partie de la réunion porte sur les délibérations du Congrès F.I.M., tenu à Malaga où nos cinq représentants ont été confortablement élus. Mr SAVOYE confirme les dates d'organisation du Grand Prix de France au Paul RICARD et du Championnat d'Europe au Mans. Mr GLAUS fait savoir qu'un nouveau barème de points sera applicable pour les quinze premiers en Championnat du Monde et que le système des grading-list a été écarté. Une épreuve de qualification précédera les courses de classement proprement dites. Il est envisagé un regroupement des trois cylindrées dans les formules du Championnat du Monde par équipes. Peu de changement en matière de Trial, hormis la réglementation du Trial in-door qui reste à étudier. Par contre l'Enduro a connu une refonte complète de ses annexes

\* En second lieu, il a été traité des finances 1983 et des prévisions F.F.M. pour 1984. Mr BOUVRON annonce une baisse au niveau des rentrées financières, consécutives aux licences. De même le calendrier accuse une baisse sensible des cross internationaux, d'où une perte importante prévisible. Il invite en conséquence les commissions à ne pas engager de nouvelles dépenses sans être certain de trouver les recettes nécessaires, compte-tenu que les budgets 84 sont en hausse de 10% environ alors que les prévisions de recettes sont en moyenne de 7 à 8%.

\* Le problème de l'U.F.O.L.E.P. reste entier, le Comité ne voulant absolument pas de double appartenance d'un pilote à deux fédérations à la fois, et jugeant inadmissible que les clubs U.F.O.L.E.P. puissent continuer à organiser en dehors de la loi. Aucun accord ne sera signé avant que la Commission interministérielle ait statué sur les épreuves organisées sans autorisation.

3 Décembre.

\* Mr LESUEUR souhaite que l'on adopte quelques dispositions visant l'Assemblée Générale 1984 qui sera une assemblée électorale. Toutes les questions relatives au renouvellement du Comité et des commissions (Composition, conditions d'éligibilité, processus de vote etc...) seront publiées en temps opportun dans France-Moto.

\* Le Comité examine les questions d'ordre général découlant du Congrès de Vichy. La Commission des Circuits a porté le droit de réclamation à 250 frs, le démontage des deux temps à 300 frs, celui des quatre temps à 600 frs. Une subvention est refusée aux pilotes de Grands Prix qui participent volontairement aux épreuves du Championnat du Monde. Accord est donné à la Commission de Tourisme pour verser une somme de 500 frs à tous les clubs ayant organisé une manche de Championnat. En matière de délivrance des licences internationales à la journée, il conviendra de justifier de 20 points acquis dans l'année sur trois épreuves, aussi bien en Vitesse qu'en Cross. Simplification d'obtention de la licence inter-cross qui devient automatique pour les pilotes qualifiés pour l'un quelconque des trois Championnats inters solo, facultative pour les pilotes qualifiés pour le Championnat de Side-Car cross. Subordonnée à la totalisation de 90 points acquis au classement général d'épreuves nationales ou internationales disputées l'année précédant la demande pour les pilotes solo, et 60 points pour les sidecaristes.

\* Puis le Comité se penche sur les questions propres à chaque discipline.

\* En Vitesse, les cas particuliers pour l'obtention d'une licence inter seront examinés par le Président de la Commission (et non la Commission toute entière). Pour être clas-

*admis*  
 sé en Championnat Open et percevoir les prix, tout pilote devra avoir accompli 75% du parcours. Aucun licencié international sera admis dans le Championnat National. Pour que Nogaro puisse réorganiser en 1985 un Grand Prix, il devra s'acquitter du paiement des sommes dues et le circuit devra avoir été homologué avant le 10 Février 1984. En Moto-Cross, il est demandé que pour les épreuves du Championnat des Sides, la ligne de départ soit portée à 36 mètres. Elle reste à 24 m. pour les solo. Un nouveau critère de sélection semble devoir s'imposer à propos des circuits appelés à recevoir un Grand Prix et de nouvelles homologations semblent prévisibles. Mr GLAUS signale que l'année prochaine, la Firme CAMEL continuera à subventionner les quatre Grands Prix et les quatre super-championnats.

*u*  
 En Trial, il est rappelé qu'un pilote peut représenter son équipe auprès du Jury d'une course, mais s'il peut être entendu, il ne peut ni délibérer, ni siéger. Une discussion s'étant engagée sur l'organisation des Promo-Trial, Mr DOUMECQ-LACOSTE étudiera de plus près la question.

En Endurance tout-terrain, toute équipe pour être classés et avoir droit aux prix devra avoir parcouru 75% de la distance effectuée par l'équipage classé 1er. Pour cette Commission (tout comme en Trial) les problèmes budgétaires seront revus en Comité de gestion.

**1984**

18 Juin.

Il est précisé que le Congrès de Vichy se tiendra entre le 9 et le 12 Novembre et qu'il sera précédé le 29 Septembre de l'Assemblée Générale de la F.F.M.

\* Pour l'ensemble de tous les tarifs F.F.M., Mr BOUVRON a calculé qu'en référence à nos recettes présumées de 1984, l'augmentation serait en fait un peu inférieure à 8%. Seules les licences "vieilles motos" subiront une augmentation sensible en raison de la fréquence des manifestations auxquelles elles participent. Egalement le forfait pour l'Endurance tout-terrain internationale passera à 10.000 frs.

\* Le Comité est entretenu d'un projet de licence dite "éducative" qui permettrait aux jeunes de moins de quatorze ans - la limite inférieure restant à déterminer - de participer à des mini-compétitions dans des conditions à définir. Une proposition de garantie individuelle sera étudiée par la M.N.S. Pour ce qui est de la garantie responsabilité civile, un accord pourra être obtenu du Consortium des assurances, pour autant que ces épreuves se déroulent dans le cadre d'une réglementation précise. Dès réception de ces documents, une lettre sera adressée au Ministre pour solliciter son accord.

\* Mr LESUEUR annonce que sa santé s'étant améliorée et qu'ayant pu vendre son affaire commerciale, il revient sur la décision qu'il avait prise de ne pas se représenter à la présidence de la F.F.M. Mr KERVELLA dont la candidature avait pu être envisagée pour le remplacer, confirme qu'il ne se présentera pas contre lui.

\* Le M.C. du Cannet-Rocheville s'étant singularisé à l'intérieur de la L.M.R. de Provence, notamment par des actions en justice contre ladite ligue (à chaque fois déboutées) le Comité, tenant compte de la volonté quasi-unanime des clubs de Provence, décide de la radiation du M.C. du Cannet-Rocheville.

\* Acceptation de principe de la création de trois nouvelles commissions à effectif plus réduit que les commissions normales, pour traiter de l'organisation de certaines disciplines par des gens directement intéressés par leurs problèmes propres : Rallyes, Grass-Track et Cyclomoteurs.

\* Le Dr GANNAY se montre réservé face au projet de compétition pour les moins de quatorze ans et ce pour des raisons psychologiques : les enfants ne se rendant pas toujours compte des risques réels qu'ils peuvent prendre ...

29 Septembre.

Mr MOULIN, Vice-Président, donne des nouvelles rassurantes de Mr LESUEUR, accidenté lors du départ du Bol d'Or.

\* Si la conduite des engins à moteur est toujours interdite aux moins de quatorze ans, il est certain qu'une totale anarchie s'est installée en France à ce niveau, et qu'un peu partout des courses sont organisées par des organismes privés, tels que syndicats d'initiatives, comités des fêtes, voire des fédérations reconnues comme l'U.F.O.L.E.P. et même des clubs affiliés... Plusieurs membres du Comité estiment que la Fédération risque un éclatement si elle ne réagit pas et si elle refuse de s'adapter à une situation de fait. Le Comité prend en conséquence position sur le principe d'une licence éducative et adopte les suggestions de Mr MAZERAND, du Ministère des Sports, lequel a pensé que ladite licence pourrait être divisée selon les trois critères suivants :

- de 6 à 9 ans : Licence éducative - initiation à la conduite,
- de 9 à 12 ans : Licence éducative - initiation à la course, sans classement cumulé,
- de 12 à 14 ans : Licence éducative - initiation à la compétition où, au niveau régional des classements cumulés pourraient être envisagés avec des Trophées, des Challenges etc...

Une telle licence serait susceptible d'être accueillie favorablement, d'autant que des organismes d'état ont déjà en action des programmes de ce genre. Reste à déterminer les conditions médicales visant les participants, les conditions techniques des compétitions, les conditions de délivrance, d'assurance, la question de la formation des moniteurs ou des éducateurs.

\* Le Comité procède à l'élection des trois commissions dont la création avait été décidée le 18 Juin et sont élus à la présidence de chacune d'elles : Mr NEVEU pour les Rallyes, Mr JP. MOREAU pour les Cyclomoteurs, Mr GLAUS pour le Grass-Track.

\* Les membres du Comité ont reçu un avant projet de statuts qui devraient être étudiés par le Conseil d'Etat et publiés au J.O.. Pour pouvoir en discuter avec le Ministère des Sports, ils sont invités à se pencher sur quelques données importantes à faire figurer dans nos futurs statuts : nombre de membres du Comité, barème de votation, création éventuelle de nouvelles commissions etc...

9 Novembre.

Après quelques questions d'ordre administratif, un débat très houleux s'engage à l'initiative de Mr FISCHER, Président de la Ligue d'Alsace. L'accident survenu à Mr LESUEUR l'amène à demander ce que compte faire le Bureau Central dans un avenir très proche, d'autant qu'un mouvement de grogne se fait plus ou moins sentir à l'étage de plusieurs membres du Comité face à la formule de gestion relativement dictatoriale de la F.F.M.  
(ou de direction relativement etc...)

La question est vite posée de savoir si le Comité désire une simple Assemblée Générale en attendant la sortie des décrets portant revision des statuts ou s'il désire que l'on procède aux élections quadriennales. La discussion dégénérant, Mr MOULIN, Vice-Président, décide de lever la séance à 23 heures sur une proposition de Mr COEURET, à savoir, réunir le Comité de Direction le lendemain 10 Novembre à 18 h. 30 avec comme unique point à l'ordre du jour un vote à bulletins secrets pour décider de la tenue d'une Assemblée Générale Elective ou d'une Assemblée Générale Ordinaire.

10 Novembre.

Il est rappelé qu'il a été décidé, la veille, de voter sur deux questions.

1° - Doit-on procéder dès que possible à une Assemblée Générale Elective ? (Si à cette question la réponse est oui, il n'y aura pas lieu d'examiner la deuxième, mais de prendre quelques décisions de principe)

2° - Si la réponse à la première question est non, il faudra à nouveau voter par oui ou par non, pour savoir s'il convient de procéder à la réunion d'une Assemblée Générale Ordinaire.

26 bulletins de vote sont distribués. La majorité absolue est de 14. C'est la première question qui est soumise au vote. Après dépouillement les résultats sont proclamés :

17 personnes ont répondu OUI

7 personnes ont répondu NON

2 personnes ont remis un bulletin blanc

Il est donc décidé de tenir prochainement une Assemblée Générale Elective.

En fin de réunion, Mr BOUVRON tient à démentir telle affirmation de la Direction, précisant "qu'il n'a jamais été révoqué de l'Administration des Finances".

(NDLR. On respirait enfin dans les couloirs : le "pape noir" s'avançait sur le déclin)

1985

16 Février : Assemblée Générale de la F.F.M.

Etaient présents : 44 personnes au titre des Ligues Motocyclistes Régionales,  
15 personnes au titre du Comité de Direction,  
31 personnes en tant que candidats ou licenciés F.F.M.

\* Le rapport moral de Mr LESUEUR, le rapport d'activité de Mr MOREAUX, le rapport financier de Mr BOUVRON, le rapport du Commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

\* Les bulletins de vote ayant été distribués, puis rassemblés et triés, les résultats sont ensuite proclamés et sont déclarés élus :

KERVELLA Hervé .....	1078 voix	CRUMIERE Jean-Marc ....	841 voix
LEGOUEZ Pierre .....	973	JULIEN Antoine .....	841
BROALLIER Christian ..	940	POGGIOLI Jean-Jacques..	833
MARQUEZ Francis .....	918	MONCHANY Jean .....	802
DOUMECQ-LACOSTE Gaston	902	MOULIN Raymond .....	796
DEGRANGE Michel .....	899	DORLET Guy .....	778
MOREAU Jean-Pierre ...	896	BRISARD Henry .....	754
NEVEU Michel .....	896	LEMAITRE Jacques .....	746
COEURET Maurice .....	893	GENIN Jean .....	709
FERMONT René .....	873	GLAUS Raymond .....	692
ALLE Bernard .....	864	MEUNIER Jean .....	673
LIQUIER Robert .....	863	HIGY Jean-Paul .....	617
MOUGIN Jean-Pierre ...	855	COUTURIER Gabriel .....	589
BOUVRON Louis .....	851	BRUNO Jean-Jacques ....	505
SINEGRE-DAVID Denis ..	847	ALBERA Jean-Louis ... .	410

lequel sera remplacé par Jean-François BALDE, pilote de haut-niveau

Se voyaient écartés du nouveau Comité : MMrs CHEVALIER, CHIROUZE, FISCHER, FRAGNAUD G. MOREAUX (souffrant), MORINIERE, SAVOYE et SEERY. Mr DOTTO ne se représentait pas.

\* Mr LESUEUR invite alors les membres du nouveau Comité à rester en séance et demande à toutes les autres personnes de bien vouloir quitter la salle afin que le nouveau Comité puisse délibérer en vue de présenter son candidat à la présidence de la F.F.M. La séance ayant repris, Mr LESUEUR demande que le Comité propose à l'Assemblée Générale Monsieur KERVELLA comme nouveau Président. Il est élu avec les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 1127  
Mr KERVELLA / 1044  
43 blancs - 40 nuls

Mr LESUEUR est élu Président d'honneur par acclamations.

\* L'après-midi est consacrée à l'élection des membres du Bureau, des Présidents et des membres des commissions. A l'unanimité, Mr MOULIN est élu Vice-Président, Mr LIQUIER Secrétaire Général, Mr BOUVRON, Trésorier. Ces trois élus constitueront avec Mr KERVELLA le Comité de gestion. Le Bureau Central comprendra à la fois les membres dudit Comité, les Présidents des commissions spécialisées ainsi que le Président et le Vice-Président de la Commission Sportive Nationale, enfin le Président de l'Association Sportive de la F.F.M.

C.S. Nationale Pdt Mr JULIEN	C. Tourisme Pdt Mr SINEGRE-DAVID
A.S. F.F.M. - Mr NEVEU	C. Rallyes - Mr POGGIOLI
C. Circuits - Mr J.P. MOREAU	C. Technique - Mr COUTURIER
C. Moto-cross - Mr MOUGIN	C. Cyclomoteurs Mr DEGRANGE
C. Trial - Mr DOUMECQ-LACOSTE	C. Moto-Ball - Mr MEUNIER
C. Enduro - Mr ALLE	C. Grass-Track - Mr MONCHANY

La Commission médicale est reconduite dans sa composition actuelle, son Président étant le Docteur Jean-Claude GANNAY.

23 Mars.

\* Mr KERVELLA annonce pour le 26 Mars un entretien avec le Ministre des Sports.

\* Les élections à la Ligue de Franche-Comté n'ayant pas été effectuées dans les formes, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée qui procèdera cette fois dans le cadre statutaire.

- \* Les statuts revus par le Conseil d'Etat comportent une seule modification importante : la présence au Comité d'un médecin, d'une femme et d'un éducateur. Il comptera en conséquence 33 membres au lieu de 30 antérieurement.
- \* Plusieurs modifications sont apportées au Règlement Intérieur, dont le texte corrigé sera adressé à toutes les Ligues Régionales.
- \* Pour être en harmonie avec les dénominations F.I.M., la Commission de Grass-Track prendra à l'avenir la dénomination de courses sur piste et la Commission des Circuits deviendra la Commission des Courses sur Route et de Vitesse. Le Moto-Ball continuera à rester une commission indépendante.
- \* Il est décidé de compléter ultérieurement les commissions qui auront, suivant les besoins, 8, 12 ou 16 membres. Le Président de la Commission du Sport Educatif sera élu après l'élection au Comité-Directeur des trois membres supplémentaires.
- \* Le Comité du mois de Juin aura à décider de mesures financières pour l'année 1986. Mr KERVELLA indique qu'il souhaite ne rien augmenter, préférant une recherche de moyens extérieurs.
- \* Mr PAPON qui avait lancé, il y a quelques années, une expérience sportive en créant les "Mini-verts" a accepté de placer l'ensemble de son organisation sous le contrôle fédéral. Il a été convenu d'établir un règlement portant sur le plan sportif, les licences et les conditions financières d'organisation.
- \* Mr KERVELLA pense que c'est le problème de la communication qui est le département le moins développé à ce jour au sein de la F.F.M. Etant lui-même engagé dans cette activité, il a l'intention de faire sur ce point un très gros effort.
- \* Il semble que pour 1987, la F.I.M. envisage de confier à la France l'organisation des I.S.D.T., du Rallye et du Congrès F.I.M.. Le Comité-Directeur est d'accord pour étudier ces dossiers au plus vite.
- \* Mr FISCHER ayant retiré toutes ses épreuves au calendrier F.F.M. pour les reporter à l'U.F.O.L.E.P., son cas sera soumis à la Commission Sportive Nationale.

6 Septembre.

- \* Mr KERVELLA annonce le départ à la retraite en fin d'année de Mr J. RENAULT. Il présente le nouveau Directeur, Mr B. RAYAUME qui entrera en fonctions le 16 Septembre 1985.
- \* La F.I.M. ayant relevé ses droits en matière de licences, cette décision amène la France à lui verser 60.000 frcs de plus. Cette obligation suppose une augmentation de nos licences inter dont le prix, selon les catégories, oscillera entre 1500 et 840 frcs. Les licences cyclos et à la journée sont également majorées, suite à une augmentation des garanties consenties par la M.N.S. Par contre et pour lutter contre l'U.F.O.L.E.P. les licences éducatives restent inchangées. Après discussion, le prix de la licence régionale est fixé à 250 frcs.
- \* Le programme du Congrès de Vichy est élaboré. Il est demandé aux Présidents de commissions de préparer un budget prévisionnel couvrant toute l'année : coûts directs et indirects, nombre de réunions etc...
- \* A l'approche du Congrès F.I.M., il est décidé qu'il convient d'appartenir au Comité-Directeur pour se porter candidat aux postes vacants de la Fédération Internationale. Mr JP. MOREAU compte se présenter à la Vitesse, Mr LIQUIER au Tourisme, Mr MOUGIN à la Technique.
- \* Le Comité marque sa préférence pour l'organisation du Rallye F.I.M. 1987 au Cap d'Agde, par rapport à Nice, ville à laquelle une autre grande manifestation sera confiée.
- \* La Ligue de Corse pose de gros problèmes à la Fédération en ne lui reversant pas les sommes encaissées par elle au titre des licences (30.000 frcs). Mr KERVELLA demande que l'on arrête cette hémorragie et nomme Mr JULIEN comme administrateur et Mr SINEGRE-DAVID comme médiateur.
- \* Les journaux spécialisés se désintéressant presque totalement de certaines épreuves, il est convenu de saisir la toute nouvelle Commission de Presse fédérale et de traiter clairement avec elle de ce malaise. Une collaboratrice de Mr KERVELLA va être rattachée à la F.F.M. comme Attachée de Presse et consacra une partie de son temps à promouvoir l'action sportive près des médias.
- \* Une étude est en cours sur les problèmes informatiques en vue de doter la F.F.M. du matériel nécessaire aux différents services.

\* Mr ALLE fait part du projet de création d'une équipe mono-marque, mono-type pour l'avenir des jeunes en Enduro. Des contacts ont été pris avec PEUGEOT par l'intermédiaire de Mr MOUGIN en vue d'un Trophée Enduro PEUGEOT, disputé avec des 125cc. dans le cadre des Championnats. Des prix sont prévus à l'arrivée, une ristourne sera consentie pour l'achat des pièces détachées. Aucun membre du Comité ne s'oppose à cette initiative.

\* Des problèmes s'étant levés au niveau du remboursement des droits d'engagement aux pilotes non-qualifiés du Championnat Open, suite à une mauvaise interprétation des textes, il est décidé d'effectuer le remboursement à tous les pilotes qualifiés ou non.

\* Le Ministère souhaite que dans le cadre des sports à haut-risque, soient effectuées des enquêtes suite aux accidents pouvant entraîner mort d'homme. Mr MOREAU a en conséquence soulevé le problème des casques et suggéré que sa commission établisse un règlement-type pour ses différentes épreuves.

\* Mr SINEGRE-DAVID, tout en précisant que sa commission est rejeunie, regrette la manque de participation dans les épreuves-championnat où les clubs et les participants sont de moins en moins nombreux. Mr KERVELLA l'assure que des propositions pourront lui être faites en 1986.

\* Mr MOUGIN tient à souligner la très belle 2ème place de Jacky VIMOND au Championnat du monde 250cc. Il s'inquiète du problème de la concurrence des dates au calendrier et invite le Président à se soucier de cette question lors du Congrès F.I.M.

\* Mr DOUMECQ pense qu'on est susceptible d'avoir un Champion du monde avec Thierry MICHAUD. Il fait savoir que le Trial ne se porte pas mal, mais que beaucoup de choses restent encore à modifier.

\* Mr CHEMARIN informe les membres du Comité qu'un stage d'éducateurs fédéraux est prévu avec un soutien important du Ministère sur ce dossier.

\* Mr JULIEN souligne que l'élément le plus important de la réunion est la mise à jour par les commissions des différentes annexes au Règlement Sportif National. Une sous-commission est chargée de rédiger une annexe Rallyes tout-terrain. Présent à la Réole à l'occasion du Championnat d'Europe, il a été enthousiasmé par le déroulement de cette épreuve et il estime que le Grass-Track devrait être traité sérieusement à la Fédération.

\* Mr BOUVRON représentait le Comité lors de la finale du Championnat d'Europe de Moto-Ball disputée à Houlgate, en Août. Excellent résultat de l'Equipe française :  
1 U.R.S.S. - 2 Allemagne - 3 France.

11 Novembre - Vichy

\* Le Président KERVELLA présente la nouvelle équipe administrative fédérale, à savoir :

Directeur: Mr B. RAYAUME

Chef du Département sportif : Mr H. PEYRONNET

Chef du Département gestion et financier : Mme M.C. COCHARD

Relations publiques et Presse : Mr O. de la GAROULLAYE

\* De nouvelles relations se sont instaurées avec notre Ministère de tutelle et tous les autres ministères concernés. Ces contacts, négligés dans le passé, ne peuvent être que bénéfiques pour la F.F.M.

\* Mr KERVELLA annonce la création d'un Comité de Sécurité et de Circulation routière fédéral, appeler à concerter avec l'Intérieur et les Transports. La période où l'on vivait en autarcie est désormais révolue.

\* L'ouverture vers la F.I.M. a fait que tous nos candidats ont été brillamment élus. Mr KERVELLA lui-même a été porté à l'unanimité à la tête du Comité de Promotion F.I.M.

\* La mise en place d'un système informatique est à l'étude, en vue de son implantation dans les services.

\* Mr MAZERAN, Délégué du Ministère de tutelle auprès de la Fédération, expose en quoi consistera son rôle et entretient le Comité des problèmes inhérents à nos licences et à la réglementation du permis de conduire sur route. Il se félicite de la création de la licence éducative et de la Commission du Sport éducatif.

\* J.C. CHEMARIN et Mr RAYAUME sont invités à se pencher sur la création du Brevet d'Éducateur fédéral et à établir un schéma précis de cette activité, conformément aux directives de la Jeunesse et des Sports.

\* Considérant la complexité d'application de la loi sur le sport et l'impossibilité à la Fédération de faire appliquer les règlements sportifs à l'U.F.O.L.E.P., la motion suivante est adoptée par le Comité-Directeur : "A partir de 1986, tout club, tout licencié officiel ou pilote devra choisir entre l'U.F.O.L.E.P. et la F.F.M., notre

- fédération ne pouvant, pour des raisons de sécurité, admettre la double appartenance.
- \* L'évolution de l'annuaire ne pourra advenir que lorsque le fichier informatique sera mis en place. De même une restructuration de France-Moto sera amorcée dès 1986.
  - \* Pour inscrire une épreuve en cours d'année, il faudra non seulement obtenir l'accord de la ligue intéressée, mais aussi celui des clubs concernés (dans un rayon de 100 kms pour les épreuves nationales ou de 25 kms pour une régionale voire une initiation) ayant inscrit en temps opportun une épreuve à la même date, soit huit jours avant ou après celle-ci.
  - \* Conformément aux demandes du Comité fédéral de la F.I.M., des contrôles anti-doping auront lieu en 1986 selon un calendrier tenu secret.
  - \* Compte-tenu de ses particularités propres, l'épreuve du Touquet dépendra désormais de la Commission de Moto-Cross.
  - \* Un Président de jury sera dorénavant désigné par la F.F.M. sur tous les rallyes africains.
  - \* La décision de créer une association de campagne de non-violence est adoptée. La C.S.N. aura à se montrer très ferme à l'encontre des licenciés qui commettraient des actes de violence sur les circuits.
  - \* Suite au décès de Mr MEUNIER, Mr TOURNEMEULE assurera la présidence de la Commission de Moto-Ball pour 1986.
  - \* Le Sénat ayant eu à traiter du statut fiscal du sportif de haut-niveau, Mr KERVELLA compte mener une action nationale de manière à ce que nos champions puissent bénéficier d'un statut conforme à leur éthique.
  - \* Le Comité-Directeur enregistre la démission de Mr MONCHANY à la présidence de la Commission des Courses sur Piste.

9 Décembre.

- \* Le Président rappelle la création d'un Comité fédéral de Fairplay et invite toutes les Ligues à proposer un candidat, dont un sera élu pour représenter la France au Challenge du Fairplay F.I.M.
  - \* Il informe le Comité que Mr RAYAUME a pu obtenir du Ministère de la Jeunesse et des Sports un budget "sport de masse" pour 1985, doublant la subvention déjà accordée.
  - \* La démission de Mr MONCHANY ayant entraîné celle d'un grand nombre des membres de la Commission des Courses sur Piste, il y a lieu de la reformer. Mr BRISARD est élu Président de ladite commission et il lui est demandé de la reconstituer rapidement.
  - \* Les comptes fédéraux ont été dressés avec la nouvelle équipe fédérale, laissant apparaître la fragilité de la F.F.M. Une politique de rigueur doit être en conséquence adoptée pour le budget, surtout suite aux demandes des commissions dont les demandes de fonds atteignent un total de 2.700.000 frs pour 1.500.000 en 1985. Certaines priorités ont été retenues : les relations internationales, le sport éducatif, les stages et le sport de masse. Des restrictions sont décidées en ce qui concerne les réunions, les séminaires, les délégués sur les épreuves.
  - \* Moto-Cross. Le budget 86, bien construit, est adopté. Le Trophée YAMAHA est adopté par le Comité-Directeur, d'autres se disputeront dans le cadre des Promosport, ce qui permettra d'en alléger les frais d'organisation. Le Président insiste pour qu'un Trophée Super-Bike soit organisé, vu l'intérêt remporté par ce genre d'épreuves. Il est décidé d'imposer une garantie bancaire aux clubs organisateurs de Grands Prix pour couvrir le montant des prix aux pilotes. La Commission est chargée de revoir le dossier "Cadets", l'éloignement des lieux d'épreuves posant des problèmes de déplacement aux parents et aux jeunes coureurs. Suite à l'annulation du Super-Championnat, CAMEL parrainera en dehors des Grands Prix la finale 125 inter, la finale 500 Open et la Coupe des As.
  - \* Moto-Ball. Budget accordé, mais les licences arbitres seront à payer par les arbitres eux-mêmes. Mr TOURNEMEULE insiste sur la formation des Cadets et souhaite un conseiller technique. En 1987, le calendrier du Moto-Ball sera inclus dans le calendrier général.
  - \* Tourisme : Il est demandé au Président de la Commission de revoir un peu son budget dans sa répartition et de ne subventionner ni les clubs, ni les concurrents et si possible n'avoir qu'un seul délégué officiel par épreuve. Le Trophée de France de Tourisme est toutefois maintenu à titre exceptionnel. Les Présidents de Ligue sont invités à recenser tous les clubs pratiquant le Tourisme.
  - \* Sport éducatif : C'est grâce à la création de cette commission qu'une subvention supplémentaire a été obtenue auprès du Ministère. Il est demandé aux Ligues de constituer leur propre commission éducative et d'en envoyer la composition à la F.F.M.
- DE TOUTE URGENCE.

- \* Rallyes : Une réduction des titres s'impose. Il n'y aura qu'un Champion de France et un Trophée de cylindrée. Augmentation décidée des droits d'engagement.
- \* Le budget de la Commission médicale posant problème, le Comité de gestion est invité à régler ce dossier. Le Docteur GANNAY demande aux Présidents de Ligues de faire des propositions de médecins régionaux afin d'effectuer une mise en place rapide.
- \* Cyclomoteurs : L'enveloppe globale est accordée par le Comité de gestion, ce budget allant dans le sens du sport de masse. Appel sera fait à la compétence des constructeurs sur le plan technique.
- \* Trial : Le Comité réduit de 30.000 frcs le budget initial demandé (180.000) en économisant sur le nombre des stages et sur les délégations en France.
- \* Enduro : Mécontentement et inquiétude du Président à l'égard de l'Enduro. Le budget proposé par la commission a été rejeté, en l'invitant à en présenter un nouveau. En ce qui concerne les I.S.D.E. et le Championnat d'Europe, Mr KERVELLA regrette le manque de rigueur de la discipline et souhaite que soit d'abord réorganisé le Championnat de France avant de s'attaquer au Championnat d'Europe. Il évoque la position des Pouvoirs Publics sensibilisés par l'utilisation de machines non conformes. Quant au problème des "Trikes", la Commission de Moto-Cross est chargée de le prendre en mains et d'organiser un Championnat de France basé sur trois manches de 20' + 2 tours.
- \* Courses sur route : Budget ramené à 200.000 frcs : il n'est pas question que la F.F.M. subvienne au Championnat de France Open et tout argent qui rentrera par le sponsoring devra être réparti entre les clubs organisateurs.
- \* Un groupe d'étude est mis en place pour travailler sur les modalités d'équipement en informatique du chronométrage.
- \* Vu la superficie relative de la zone d'influence de la L.M.R. du Limousin, elle se voit autorisée à échanger des pilotes avec la Ligue du Poitou dans le cadre du Championnat régional de Trial et ceci à titre exceptionnel pour une année.

1986

24 Mars.

- \* Mr KERVELLA informe le Comité qu'il a reçu la démission de Mr BOUVRON, Trésorier, pour raison de santé. Son poste est confié à Mr MOULIN, déjà Vice-Président.
- \* Plusieurs rumeurs ayant circulé à propos de l'Enduro, Mr ALLE déclare qu'effectivement en 1985, des problèmes liés aux hommes ont existé, mais que 1986 voit un redressement de l'équipe. Le Président souhaite qu'une collaboration meilleure advienne entre la Commission, son Président et l'administration fédérale.
- \* Mr KERVELLA souhaite que l'A.S.F.F.M. devienne une commission au sein de la F.F.M. et charge son Président, Mr NEVEU, de faire avancer la promotion de certaines grandes épreuves et ce en phase avec les Ligues et les clubs.
- \* Un accord est en cours entre une association composée des organisateurs de Grands Prix dans le monde de la Vitesse, de pilotes et de la F.I.M. et quarante chaînes de télévision qui retransmettront les Grands Prix de Vitesse.
- \* Un certain nombre de mesures ont été prises à la F.I.M. visant le poids des machines, le plombage, le carburant, la plage de cylindrée en classe side-car.
- \* Le Championnat du Monde Tourist Trophy deviendra le Championnat du Monde Superbike en 1987, sauf bouleversement technique.
- \* Le nombre des manifestations comptant pour le Championnat du Monde des Courses sur Route est porté à 16. Le principe de quatre classes pour chaque Grand Prix est retenu.
- \* Le Championnat d'Europe de Moto-Cross réservé aux pilotes de moins de vingt et un ans et disposant de 125cc rentrera en vigueur en 1988. Si le nombre de pilotes est inférieur ou égal à 42, il n'y aura plus de courses qualificatives en Grands Prix de Moto-Cross. La grille de départ devra être d'une largeur minimum de 40 m. et devra tomber en arrière.
- \* En Enduro, un groupe d'étude est chargé de définir les règles de la discipline qui devra s'éloigner de la notion de Moto-Cross et revenir davantage aux notions de machines aptes à rouler tous les jours sur la route.
- \* Le Comité de Gestion fait savoir qu'ADIDAS accordera 160.000 frcs au Trial, que CAMEL attribuera 42.000 frcs suisses aux trois Grands Prix de Moto-Cross. Par ailleurs 200.000 FF. subventionneront les Championnats du Monde d'Ice Race, de Trial, de Side-car cross, la Coupe des As et le Championnat de France des Trikes.

- \* Le budget alloué à la Commission d'Enduro est finalement de 150.000 frs. Son Président pense pouvoir trouver un sponsor pour les Six Jours Internationaux.
- \* Sur la requête de Mr HIGY, Président de la Ligue d'Alsace, Mr FISCHER qui aurait la double appartenance F.F.M.-U.F.O.L.E.P. est radié de la F.F.M.

30 Juin.

- \* Le bilan 1985 pratiquement terminé, il en ressort une situation financière saine qui permet d'envisager le Congrès F.I.M. 1987 en toute sérénité.
- \* La F.F.M. est désormais en contact permanent avec cinq ministères qui sont parties prenantes dans la gestion de la moto en France : Jeunesse et Sports, Intérieur, Education nationale, Transports et Justice.
- \* Il est envisagé, dans un proche avenir, la création de deux ligues : une Ligue de Provence et une Ligue Côte d'Azur, ainsi qu'une Ligue Basse-Normandie et une Ligue Haute-Normandie.
- \* Mr POGGIOLI, Président de la Ligue de Corse, n'ayant pas respecté les engagements pris avec MMrs SINEGRE-DAVID et JULIEN, le Comité lui retire sa délégation et en même temps sa qualité de membre du Comité-Directeur.
- \* Le Comité ne semble pas attacher trop d'importance à une pétition émanant des coureurs de Grass-Track à l'encontre de Mr MONCHANY et demande à MMrs FERMONTE et BRISARD de se rendre sur place afin de juger exactement de la situation.
- \* La Fédération des Motards en Colère ayant une fois de plus "démoli" la F.F.M. lors du dernier Bol d'Or, le Président KERVELLA s'interdit désormais à toute épreuve relevant des organisateurs de la manifestation.
- \* Une liste des athlètes de haut-niveau mise récemment à jour ainsi que les critères de sélection proposés par la Jeunesse et les Sports est remise aux membres du Comité.
- \* Les véhicules à quatre roues avec guidon, issus des Trikes, sont rattachés à la F.F.M.
- \* Sans vouloir toucher aux forfaits et aux droits de calendrier, le Comité de Gestion estime devoir réajuster le prix des différentes licences, compte-tenu de l'informatique à venir.
- \* Une somme de 220.000 frs sera demandée au Ministère en Septembre, destinée à être répartie entre les différentes ligues pour leur permettre une meilleure facilité de gestion.
- \* Un brevet fédéral d'éducateur sportif a été conçu par la Commission Educative. Il semble que l'on s'achemine vers un Brevet d'Etat spécialité Moto.
- \* Un projet a été voté visant la non-présentation du permis de conduire en circuit non ouvert à la circulation, ce qui suppose la définition de nouveaux critères pour la délivrance des licences. Ces nouvelles dispositions visent quatre disciplines : la Vitesse, le Cross, les Cyclos et le Trial.
- \* Mr KERVELLA informe le Comité-Directeur qu'il n'est pas du tout d'accord avec le contenu de France-Moto, que ce service est un état dans l'état et que ne pouvant y remédier il démissionne de son poste de directeur de la revue, confiant à Mr RAYAUME la mission de réorganiser le journal fédéral.
- \* Quatre postes étant à renouveler lors du prochain Congrès F.I.M., le Comité approuve les candidatures de Mr KERVELLA à la Vice-Présidence, de Mr BOUVRON aux finances, de Mr HANSEN aux courses sur piste et de Mr RAYAUME au Comité de Promotion (en remplacement de Mr KERVELLA)

8 Septembre.

- \* Le C.R.O.S. de Corse s'étant engagé à régulariser la situation financière de la Ligue de Corse vis-à-vis de la F.F.M. et des chèques ayant été déjà encaissés, Mr POGGIOLI est réintégré dans ses fonctions.
- \* Jacky VIMOND refusant de disputer le Grand Prix des Nations en Italie (alléguant du fait qu'il ne court plus en 250cc.), Mr KERVELLA demande au Comité de se montrer très ferme et charge MMrs LEGOUZ et MOUGIN de négocier avec l'intéressé.
- \* Mr ALLE souligne le succès remporté par l'Equipe PEUGEOT aux 24 Heures de Bretagne et le très bon travail de Mr MARTINEZ pour la préparation des Six Jours Internationaux.
- \* Mr KERVELLA attire l'attention de Mr MOUGIN sur la baisse de fréquentation des spectateurs dans les épreuves de Moto-Cross. Situation préoccupante, cette discipline étant un élément vital de la Fédération.

- \* Deuxième place de l'Equipe de France de Moto-Ball au Championnat d'Europe qui se déroulait en U.R.S.S.
- \* Mr MONCHANY ayant fait appel devant le Comité d'une décision prise à l'encontre de Mr TISON par la C.S.N., ce dernier est radié à vie de la F.F.M.- Mr MONCHANY retire alors sa démission.
- \* Vu l'ampleur du sport en Polynésie, il est décidé d'entreprendre une étude pour résoudre le problème spécifique à ce territoire (tarification licences, épreuves etc.) Des échanges sportifs sont également envisagés.
- \* L'informatique comptable sera opérationnelle à la F.F.M. début 1987 et le traitement des textes sera utilisé dès le Congrès de Vichy pour traiter les règlements sportifs de quatre commissions. Un accord est passé avec la société C.T.S. afin de créer un service Minitel destiné aux licenciés et au monde motocycliste.
- \* L'arrêté concernant le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif spécialité moto est à la signature du Ministre. Nul ne pourra enseigner la pratique de la moto dans les écoles ou dans les clubs s'il ne possède pas ledit brevet.

11 Novembre - Vichy

- \* Présence saluée de Mr MAZERAN, Délégué ministériel près la F.F.M., du Dr LEMEUNIER nouveau médecin fédéral, de Mr CHARUN, kinésithérapeute fédéral, responsable des stages avec le médecin fédéral.
- \* Mr J.P. MOREAU a su imposer, au sein de la C.C.R. de la F.I.M., le départ moteur en marche sur les épreuves dès 1987. Le Comité juridique étant dissout, sera remplacé par un certain nombre de juges nommés par les F.M.N. La candidature de Mr SINEGRE-DAVID est adoptée à l'unanimité.
- \* Le décret visant la réforme du permis de conduire dans les lieux fermés à la circulation n'a pu encore voir le jour, le Délégué à la Sécurité Routière, au vu des dernières statistiques d'accidents, ayant demandé à revoir la rédaction dudit décret. Un arbitrage de Matignon y a apporté certaines règles. Il est vraisemblable qu'il sera mis en application au plus tard début Mars 1987.
- \* Pour ce qui est des rapports F.F.M./U.F.O.L.E.P., Mr MAZERAN confirme que les organisations type U.F.O.L.E.P. devront satisfaire aux mêmes contraintes et aux mêmes règles que celles de la F.F.M.
- \* Mr GLAUS est nommé Conseiller à l'Endurance tout-terrain, chargé d'enquêtes sur la discipline et de soumettre des suggestions.
- \* C'est Patrick IGOA qui a été proposé à la F.I.M. pour le Trophée du Fairplay.
- \* Démission de Mr GENIN, Président de la Ligue d'Auvergne, pour raison de santé.

#### Principales décisions des commissions

- \* **Tourisme** : Il est demandé qu'un bulletin de presse INFOS TOURISME soit publié dans France-Moto, et distribué en plus, suivant un fichier d'environ cent noms donnés par la Commission. Souhait formulé que les membres des clubs affiliés à la F.F.M. puissent bénéficier de réductions sur les grands circuits. Contact envisagé avec Europe Assistance en vue d'une subvention.
- \* **Moto Cross** : De nouveaux Championnats ont été créés: Super-motard, Cpt de France 4 temps, Cpt de France Super-cross. Réévaluation des primes pour les Cpts inter Open et 125cc. En prévision, Moto-Cross des Nations 1988 à Colombier-Villars. Etude en cours de propositions concrètes sur la désaffection du public aux épreuves de Moto-Cross.
- \* **Médical** : Maintien du contrôle anti-dopage pour 1987 avec contrôles renforcés, les contrôles effectués en 1986 étant tous négatifs. Un formulaire de certificat médical remis à jour devra accompagner toute demande de licence en 87
- \* **Trial** : Amende de 1000 frs pour tout pilote ayant un comportement incorrect. Modification des zones. Refonte de la réglementation. En Championnat, création d'une catégorie Expert 1 et 2. Création d'une équipe Trial France Espoir. Trois stages techniques et un de mise en condition physique prévus. Le Mondial 88 sera organisé à Montbrison
- \* **Vitesse** : Classements 86 homologués. Réduction de la distance en catégorie Open. Réévaluation des primes de 6% environ. Intégration d'une catégorie *Promotion* en Dragsters. Le calendrier national prévoit 5 épreuves Open S.N.C.F., 8 épreuves Promosport, 8 épreuves Production, 6 nationales. Championnat d'Europe prévu en 87 à Nogaro, en 88 au Mans, en 89 à Magny-Cours.
- \* **Courses sur piste** : Deux listes de notoriété sont créées. Reconduction de la formule promotion jeunes pour 1987. Un cahier des charges est établi pour les épreuves de Championnat. Les stages de pilotes de haut-niveau sur glace et speedway sont reconduits. Refonte totale prévue de la réglementation et du déroulement du Championnat de France National, pour permettre à un maximum de pilotes de s'exprimer.

\* Cyclos : Renaissance du Groupe 1 en Championnat National de Vitesse et d'Endurance. Création de la Coupe de France d'Endurance de Solex avec catégories série et proto. Création du Challenge Maxi-Mob. Projet 87 avec le concours de M.B.K. et Peugeot : création du Challenge Jeunes tout-terrain en bicross à moteur.

\* Enduro : Le règlement 86 du Championnat a permis de relancer cette discipline qui connaissait une certaine désaffection de la part des pilotes. Adoption des pneus F.I.M. en place et lieu des pneus cross. Le Trophée Enduro Peugeot a été un franc succès; il sera reconduit en 1987 avec des machines plus puissantes. Désormais en Endurance tout-terrain, les équipes pourront être composées de deux pilotes sur deux motos de même marque disputant deux manches de 2 h. 30 (au lieu de six heures consécutives antérieurement).

\* Moto-Ball : Des équipes Cadets supplémentaires sont créées et un Championnat Cadet sera mis en place sur l'ensemble du territoire. Deux Championnats nationaux 1 et 2 seront également créés. Le Championnat d'excellence sera divisé en deux groupes : Ouest et Est; quinze clubs y participeront. Des stages sont prévus sous la direction de joueurs de haut-niveau.

\* Rallyes : Le "Plein Sud" sera vraisemblablement inclus dans le Championnat de France de la discipline. Le rallye de Monte-Carlo et le Tour de Corse vont être relancés.

\* Sport éducatif : Deux stages contrôlés par un Educateur titulaire du Brevet d'Etat auront lieu en Février et Octobre 1987 comprenant une formation théorique, psychopédagogique, mécanique ainsi qu'un examen d'aptitude au pilotage. D'autres stages auront lieu dans des écoles agréées pour la préparation aux différentes disciplines sportives. Le Sport-étude sera mis en place lors de la prochaine rentrée scolaire 87.

\* Presse : Une nette amélioration des conditions de travail des journalistes permet une meilleure exploitation de l'information par les médias. La Commission manifeste de l'intérêt pour la lettre de France-Moto. L'expérience Minitel sera suivie avec intérêt, mais elle ne devra pas remplacer ce document écrit. Autre point positif : le lancement du brassard Presse-F.F.M.

\* A.S. F.F.M. - En Promo-Vitesse la catégorie 350cc est officiellement créée. EN Promo-Cross des épreuves régionales de sélection disputées en début de saison détermineront la qualification pour la phase finale courue en fin d'année. Le Trophée Diables Jaunes est reconduit avec le concours de SUZUKI.

8 Décembre.

\* Le projet de budget 1987 a été déposé auprès du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports et Mr RAYAUME a bon espoir d'obtenir au moins autant que l'an passé, malgré cette année de préparation olympique.

\* Moto-Cross : En ce qui concerne le Super Motard, la Commission demande qu'il reste pour 1987 "Trophée de France". Par contre l'appellation Championnat est accordée pour un an aux 4 temps, ainsi qu'au Supercross, aux fins de le promouvoir immédiatement.

\* Des propositions concernant l'informatisation du chronométrage seront soumises aux clubs organisateurs des épreuves du Championnat, ce système étant déjà obligatoire pour les quatre Grands Prix de France.

\* Courses sur Piste : Les épreuves de scooters de neige qui s'organisaient jusqu'à présent de manière sauvage passent sous le contrôle de la Commission des Courses sur piste.

\* Cyclos : La Société MICHELIN souhaite se joindre à M.B.K. et à PEUGEOT dans l'opération de lancement des bi-cross à moteur.

\* Enduro : A la demande de Mr ALLE, le Comité-Directeur donne son accord pour que soit créé un comité consultatif des importateurs qui pourrait être appelé à collaborer aux travaux de la Commission. Mr DESNUES suggère qu'il pourrait être consulté pour toutes les autres disciplines si besoin en était.

\* Suite à une circulaire reçue de la Jeunesse et des Sports, Mr RAYAUME estime qu'il serait intéressant d'étudier l'opportunité d'un stage d'initiation à la vie professionnelle d'une durée de six mois, totalement exonéré de cotisations sociales, salariales et patronales. La charge financière par club serait de 1038 frs par mois, une dotation spéciale du F.N.D.S. permettant de l'alléger de 653 frs mensuellement.

\* A.S.F.F.M. : Le retrait de la Société ELF dans l'organisation des Promosport pose un problème évident quant aux ristournes consenties aux organisateurs. Le Comité admet de les réduire de moitié, étant entendu qu'elles reviendront à leur taux d'origine si un nouvel associé était trouvé en début de saison.

1987

7 Mars.

- \* Suite à l'approbation du Procès-verbal de la Commission Sportive Nationale et après discussion sur la nécessaire représentation des Ligues dans les commissions préfectorales et les activités de l'U.F.O.L.E.P., Mr KERVELLA déclare qu'il faut bien comprendre qu'une forte implantation de cet organisme n'a été possible qu'à cause du laxisme fédéral sur certains points.

## Adoption des autres procès-verbaux

\* Trial : Adopté à l'unanimité. Mr DOUMECQ fait toutefois remarquer que compte-tenu de l'engouement rencontré, il s'est vu dans l'obligation de limiter à 110 le nombre des participants au Championnat.

\* Courses sur Route : Adopté également. Mr MOREAU demande quelques précisions quant aux problèmes de pneumatiques en Promosport et exprime son inquiétude quant à l'examen de deux circuits. Mr KERVELLA l'assure que tout devrait rentrer en ordre dans les jours à venir.

\* Moto-Cross : Evoquant la participation des jeunes à des épreuves se disputant en circuit fermé, Mr KERVELLA précise que la Fédération étant couverte côté responsabilité civile par la M.N.S. et le G.T.A., elle continuera à délivrer des licences aux jeunes qui satisferont à un examen d'aptitude. Dans l'attente du décret qui officialisera notre position, un organisateur d'épreuves en circuit fermé n'aura plus à exiger la présentation du permis de conduire.

\* Tourisme : Le Rallye F.I.M. et le Raid de l'Amitié sont évoqués. En ce qui concerne ce dernier, le Président de la Commission d'Enduro qui a œuvré pour mettre en place huit centres de sélection, s'émeut du peu d'empressement des gens à s'engager.

\* Mr KERVELLA ayant été violemment attaqué dans la Presse se livre à un long exposé de son action depuis vingt-cinq mois de présidence. Après avoir reconnu que deux bavures sont advenues à propos de l'annuaire et de l'informatique, il souligne immédiatement les derniers bilans financiers positifs. A l'unanimité, le Comité-Directeur donne quitus de sa gestion au Président et lui vote une motion de confiance, regrettant qu'un journal aussi sérieux que l'Equipe Magazine ait pu publier une information éronnée sans fondement.

\* Le Comité donne son accord pour l'éventuelle acquisition par la F.F.M. du terrain de Cross de Gaillefontaine. Il se prononce positivement pour la création d'un Centre National d'Entraînement au Mans.

\* Un différend étant advenu au sein du Comité-Directeur en ce qui concerne l'invitation formulée par le Président de la C.C.P. à Mr TISON (radié à vie de la F.F.M.) à assister à une réunion officielle à laquelle participaient plusieurs fédéraux, Mr MONCHANY n'a pas craint de manifester son indignation par écrit. Après que chacun ait reconnu ses torts dans cette affaire, Mr MONCHANY retire sa demande de sanction. Mr BRISARD s'engage à ne plus faire appel à Mr TISON, MMs MOULIN et LIQUIER admettent qu'ils ont commis une erreur en tolérant la présence de ce dernier. Il est décidé que le R.M.C. des Artigues de Lussac (anciennement présidé par Mr TISON) n'obtiendra ni visas, ni licences, tout le temps où il n'aura pas élu un nouveau président.

20 Juillet. Approbation de procès-verbaux

\* Technique : Mr KERVELLA demande à la Commission Technique de se montrer très ferme sur l'application du règlement en course de côte où les accidents sont nombreux et mortels.

\* Tourisme : Réussite totale du Rallye F.I.M. 1987. La licence Tourisme semble enfin être bien partie, établie en concertation avec le club 14. Mr KERVELLA pense que dès 88 nous aurons 15.000 licenciés nouveaux.

\* Cyclos : Les pilotes du Groupe 3 ont été admis à courir avec les 80cc. en Vitesse. L'expérience sera vraisemblablement officialisée en 1988.

\* Cross : Une réunion entre les membres de la Commission et les Présidents des Commissions de Moto-Cross des Ligues est acceptée.

\* Enduro : Le Chef du Département sportif est mandaté pour se rendre en Pologne afin d'étudier les conditions d'organisation administrative des I.S.D.E.

\* Rallyes : Il est regretté le fiasco du Tour de Corse.

\* C.C.R. : Suppression de la licence à la journée dans les courses de côte sur route. Une réunion se tiendra prochainement pour traiter de la non-participation des pilotes de notoriété au Championnat de France Open et de la non-reconduction du contrat S.N.C.F.

\* Moto-Ball : Le Président TOURNEMEULE se félicite de l'abaissement de la moyenne d'âge en Moto-Ball, mais déplore par contre une recrudescence de la violence sur les terrains.

\* U.F.O.L.E.P. : Mr KERVILLA rappelle que le Comité-Directeur a délégué aux Ligues le soin de régler leurs problèmes U.F.O.L.E.P. et qu'il convient de sanctionner non seulement les pilotes, mais également les clubs organisateurs ayant la double appartenance.

\* Le Comité Directeur accepte le principe de reversement aux Ligues d'un pourcentage sur le total de leur chiffre d'affaires avec un minimum garanti.

21 septembre

\* Tous les membres du Comité-Directeur ont reçu récemment une lettre anonyme portant atteinte à l'intégrité du Président et de ses collaborateurs. Cette lettre vise non seulement la vie privée du Président, mais divers mouvements de personnel à l'intérieur de la Fédération, l'achat ou la vente de matériels divers. Elle coïncide avec le départ de Mr RAYAUME pour la Fédération Française de Natation et celui d'Olivier de la Garoullaye pour divergence de conception dans la rédaction de la revue fédérale. Après examen de tous les points contenus dans cette lettre, le Comité convient de ne pas lui attacher d'importance.

\* Mr RAYAUME quittant son poste de Directeur, devient Conseiller du Président en matière de budget et de relations avec le Ministère. Mme COCHARD devient Directeur Administratif, Mr PEYRONNET Directeur des Sports, Mr ENSENAT responsable de la communication. Il est décidé de s'attacher les services du Cabinet BERTRAND, particulièrement au fait de tous les problèmes de juridiction en matière de sport.

\* Le Congrès de la F.I.M. se tiendra à Paris du 25 au 31 Octobre, suivi de la remise des prix aux Champions du Monde.

\* Le projet de contrat qui lie la F.I.M. à une société de télévision pour la retransmission des Championnats du Monde Superbike inquiète certains membres du Comité.

\* Un protocole d'accord va être signé incessamment avec le club 14 qui délivrera à partir de 88 une licence Tourisme à tous ses adhérents.

\* Une centrale de résultats sera mise en place dès la saison prochaine et fonctionnera à partir du Dimanche soir, avec latitude aux délégués sur les Championnats d'utiliser les numéros verts, le téléfax, le minitel etc...

\* Le décret relatif au permis de conduire et ses décrets d'application devraient être publiés dans les premiers jours de Janvier au plus tard.

\* Le premier numéro new look de France-Moto sortira le 15 Octobre prochain. Son nouveau rédacteur en chef sera chargé de la recherche et de la centralisation.

\* Le Président demande la dissolution de la Commission de Presse en vue de sa réorganisation. Elle sera désormais ouverte aux attachés de presse des firmes qui collaborent avec nos organisations.

6 Novembre - Vichy

Suite à la lettre anonyme évoquée plus haut, une seconde lettre du même genre a été adressée aux délégations étrangères présentes à Paris, à l'occasion du Congrès F.I.M. et ce dans leurs hôtels respectifs. Le Président est décidé à porter plainte estimant que cette fois c'est la France qui est insultée.

#### Principales décisions prises lors du Congrès F.I.M.

\* En Vitesse, l'essentiel des travaux a tourné autour des problèmes des droits de télévision sur les Grands Prix. Il a été décidé d'attribuer des points aux quinze premiers, au lieu de dix précédemment, dans les épreuves F.I.M. et Championnat d'Europe.

\* En Cross, Mr MOUGIN a été brillamment élu à la Commission de Moto-Cross en remplacement de Mr GLAUS qui conservera toutefois des fonctions exécutives sur les Grands Prix

\* En Technique, les niveaux sonores ont été abaissés aussi bien en Enduro qu'en Moto-Cross

\* En Trial, il est créé dès 1988 un Prix F.I.M. de Side-car Trial. Toutes les propositions faites par la France ont été acceptées. Une réglementation F.I.M. pour les marathons motorisés va être établie et des séminaires spécifiques seront organisés.

\* En Commission de Courses sur Piste, les travaux n'ont abouti à aucun résultat en raison du remaniement profond de ladite Commission.

\* Des félicitations ont été formulées à la F.F.M. pour l'organisation du Rallye F.I.M. 1987

\* Rallyes africains : La F.I.M. s'est insurgée de l'ingérence de Mr BALESTRE dans le sport motocycliste. A la suite des accidents qui ont endeuillé la Djerba, toute organisation d'épreuve motocycliste en Tunisie est suspendue.

### Décisions fédérales

- \* Sport éducatif : La direction du Centre Fédéral Motocycliste du Mans ayant été confiée par la F.F.M. à Mr CHEMARIN, celui-ci a démissionné de la présidence de la Commission du Sport éducatif. Il se montre satisfait de l'évolution des douze élèves pris en charge cette année. Hélas cette initiative n'a pas été reconnue officiellement par le Ministère et les incidences financières sont importantes.
  - \* Pressenti pour succéder à Mr CHEMARIN, Mr COUTARD estime que trop de décisions sont prises sans consultation de la Commission et il ne veut pas que son titre de Président le responsabilise sur les décisions prises sans lui.
  - \* Nouveaux tarifs d'abonnement (non obligatoire) pour France-Moto : 100 frs pour les licenciés, 160 frs pour les non-licenciés, avec ristourne à la Ligue dans les deux cas.
  - \* L'annuaire 1988 a été totalement repensé par Mr BOUVRON. Sa maquette est adoptée par le Comité-Directeur.
  - \* Le Président de la Commission Technique propose d'ouvrir les réunions de sa commission aux constructeurs et aux importateurs, avec voix consultative seulement, afin de connaître leur position sur les problèmes traités.
  - \* Le Président évoque deux dossiers graves au sein de la F.F.M. :
    - 1° Il constate que l'informatique reste un échec total et se voit dans l'obligation de faire venir des spécialistes pour étudier les différents problèmes.
    - 2° L'année a été noire pour le sport motocycliste, puisque nous avons du déclarer onze décès à la M.N.S., ce qui risque de comporter des conséquences sur les tarifications futures.
  - \* Mr COEURET regrette que les Promocross aient été supprimés et demande quelles sont les raisons qui ont amené le Comité-Directeur à ne plus les poursuivre, alors que tant de jeunes ont du mal à trouver des occasions pour courir. Mr MOUGIN lui répond que c'est essentiellement en raison de la création de nouvelles épreuves espoirs A et B qui sont, elles, vraiment des épreuves de promotion, et des différents Championnats de Ligue.
  - \* Cyclos : Mr KERVILLA annonce que la France est en tête de pont de cette discipline et que l'industrie japonaise semble favorable à la création d'un Championnat d'Europe.
- 8 Novembre - Vichy
- \* Le Comité donne son accord pour que les modifications aux Statuts et au Règlement Intérieur présentées par le Cabinet BERTRAND soient soumises à l'Assemblée Générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet. Elles porteront sur les aménagements suivants :
    - 1° Les tableaux de votation pour les élections de Ligue seront repris pour l'Assemblée Générale électorale fédérale de 1988,
    - 2° Le Comité de Gestion sera constitué d'un Vice-Président délégué, présenté par le Président et appartenant au Comité-Directeur, du Vice-Président élu, du Secrétaire Général et du Trésorier.
    - 3° La Commission Sportive Nationale dans sa forme actuelle disparaîtra pour être remplacée par un Comité de Règlements et de Discipline, composé de cinq membres issus du Comité-Directeur.
  - \* Mr MONCHANY est nommé à la présidence de la Commission du Sport Educatif.
  - \* En raison de la suppression des Promo-cross, chaque Ligue est autorisée à organiser dans les mêmes conditions sportives et financières une épreuve de Promo-Ligue par an.
  - \* Dans le cadre des manifestations régionales, des courses réservées aux cadets, minimes ou benjamins de la Ligue pourront être incluses.
  - \* Toute personne physique ou société commerciale devra obtenir l'agrément de la F.F.M. pour pouvoir collaborer au plan sportif à l'organisation d'une épreuve motocycliste.
- (Nous ne disposons pas du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire qui suivait le Comité-Directeur)
- 19 Décembre.
- \* Le Président expose au Comité les raisons qui l'ont amené à annoncer qu'il interdisait toute compétition motocycliste sur le Circuit Paul RICARD, en application de la loi BARZACH : la F.F.M. et son Président se trouveraient en infraction avec ladite loi en accordant des épreuves à un circuit tombant sous l'interdit, car aucun tribunal ne saurait admettre que la Société RICARD et le circuit n'ont pas de relation direc-  
te.

\* Mr KERVILLA informe ensuite le Comité que suite à une étude du budget fédéral 1988, la F.F.M. recevra en principe 3.200.000 frcs de subvention de la part du Ministère. (Le procès-verbal de cette réunion ne comporte pour l'essentiel que des modifications succinctes, des précisions, des erratum aux procès-verbaux des réunions de commission tenues antérieurement)

\* Informatique : le Président confirme qu'en ce domaine la F.F.M. a été totalement fourvoyée et que pour sortir du guépier dans lequel elle est tombée, il a du faire appel à la Société ERICSSON qui procède actuellement à une refonte du logiciel.

\* Le statut de sportif de haut-niveau a été révisé par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. A partir de 1988, seules les performances réalisées dans les épreuves d'un échelon européen ou mondial permettront de figurer sur les liste Elite, A et espoirs internationaux. Les pilotes issus des formules nationales pourront figurer sur des listes départementales, après acceptation par le Ministère des critères de sélection fédéraux.

\* L'actuel concessionnaire du Circuit CAROLE ayant manifesté son désir de ne pas renouveler la concession qui le lie à l'Etat, le Ministère a demandé à la F.F.M. de prendre la responsabilité de la gestion de ce même circuit. Le Comité donne son accord pour que nous répondions favorablement à la demande du Ministère.

\* Paris Dakar : La F.I.M. a chargé la F.F.M. d'établir une réglementation internationale pour les marathons et d'assurer la formation de l'encadrement de ces épreuves.

MMrs GLAUS et FERMONT suivront en conséquence cette année le Paris-Dakar et lanceront à leur retour le processus de mise en place d'une réglementation.

\* Une école de speakers a été mise en place et les cours seront assurés par un professionnel de la spécialité. Les stages aboutiront à la délivrance d'une licence officielle, dont la détention sera obligatoire pour exercer dans les épreuves confiées par la F.F.M. à un club.

\* Les grands teams français qui participent aux Grands Prix sont prêts à trouver un accord avec la Commission Médicale et d'aider financièrement à la présence d'un kinésithérapeute fédéral sur les épreuves.

1988

21 Mars.

\* Quelques précisions sont apportées aux procès-verbaux des réunions de commissions.

\* En courses sur glace, le Comité décide de la suspension immédiate de licence de MMs MASNADA, BLOCQUEL et POIRIER pour démarche intempestive près de la F.I.M. Aucune demande de participation aux épreuves officielles ne sera formulée à leur endroit tout le temps où ils n'aura pas fait preuve de leur valeur sportive.

\* Engagement d'un chef-comptable aux fins de rembourser plus rapidement les frais de déplacement des bénévoles et les versements aux Ligues. Changement de banque. Une équipe d'audit se voit confier la remise en ordre de la comptabilité générale perturbée par une mise en place laborieuse de l'informatique.

\* Le Président a obtenu une lettre du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre autorisant le Circuit Paul RICARD à organiser des épreuves motocyclistes. Reste à attendre une modification de la loi BARSACH.

\* M<sup>rs</sup> BALESTRE et KERVILLA se sont rencontrés: les organisations auto-moto ne sont plus remises en cause et tous les raids marathons devront être dirigés par des officiels titulaires de la licence F.I.M. pour les motocyclistes. Suite aux nombreux accidents advenus lors de ces épreuves, la M.N.S. est contrainte d'augmenter ses tarifs de 40%.

\* 17.000 licences Tourisme concluant l'accord avec le club 14 sont à présent délivrées. La centrale d'achats est mise en place.

\* Au vu de l'augmentation du nombre de pilotes de side-car cross et de leur âge moyen de participation, le Comité donne son accord pour que la Commission envisage de créer en 1989 un Championnat National de side-car cross réservé au moins de 30 ans.

\* Le contrat liant la S.N.C.F. à la F.F.M. a pu être renouvelé, entaché d'un incident provoqué par Mr de la GAROULLAYE, dès lors suspendu de ses fonctions de speaker du Championnat Open S.N.C.F..

\* La section Sport-Etudes du Mans fonctionne bien, mais sans subvention du Ministère. Il devient nécessaire de solliciter une participation des familles de l'ordre de 400 frcs par mois pour la rentée scolaire 88-89.

\* Jean-Marc DESNUES est élu à la présidence du Comité de Communication.

20 Juin. Dernière réunion du Comité-Directeur avant les prochaines élections fédérales.  
 \* Le Président KERVELLA fait savoir que suite à la bataille qu'il a livrée concernant les droits de télévision des Grands Prix, c'est finalement la société MOTOMEDIA (regroupant la F.I.M., la R.O.P.A. et l'I.R.T.A.) qui bénéficiera de ces droits, et non pas Mr Bernie ECCLESTONE. Chaque fédération restera libre de traiter avec ses sponsors essentiels.

\* Suite à deux affaires ressortant des attributions de la C.S.N. et portées en justice (MMrs TEBOUL et TISON), le Président donne son accord pour que l'on attache un spécialiste du droit à la future Commission de Discipline et des Règlements.

\* A propos du Moto-Cross, Mr KERVELLA félicite la Commission compétente d'avoir su se montrer ferme dans les affaires qu'elle a eu à traiter et qui ont abouti à des sanctions exemplaires qui ne peuvent que conforter le pouvoir sportif.

\* Un projet de tarifs 89 concernant les droits de calendrier et les forfaits d'épreuves est remis aux membres du Comité. Pour ce qui est de la tarification des licences, stages, séances d'entraînement etc... il convient d'attendre le résultat des discussions actuellement en cours au niveau de la M.N.S. et du G.T.A. Des tarifications spécifiques aux épreuves de notoriété seront établies par la Commission de Moto-Cross et des appellations nouvelles créées.

\* Il est présenté au Comité un tableau des voix recensées en vue de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 12 Septembre, tableau qui fait état de toutes les cotisations payées au titre de l'exercice 1988.

\* L'actuelle Commission de Tourisme devra, à l'avenir, s'ouvrir sur le sport loisirs et s'intitulera "Commission de Tourisme, Loisirs et Grandes randonnées.

\* Pour ce dernier Comité-Directeur, le Président KERVELLA tient à dresser un premier bilan de son exercice. Il expose les aspects positifs de son premier mandat : toutes les plus grandes épreuves de la F.I.M. ont été organisées en France. Il constate toutefois que les aspects négatifs sont hélas aussi nombreux, tant au niveau de la gestion de la fédération qu'au niveau du sport lui-même, où les entreprises se masquant derrière un club tampon prennent une part prépondérante dans les organisations.

\* Le Comité donne son accord pour que dans le prochain Comité, le poste de Secrétaire Général soit remplacé par le titre de Délégué Fédéral. Le Secrétaire Général sera une personne appointée.

\* Enfin le Comité suspend immédiatement les licences de huit pilotes dont celles de MMs BERTIN et PELLETANT impliqués dans le refus de départ de 250 pilotes à Ledenon. Ils seront entendus le 27 Juin devant la Commission de Vitesse.

12 Septembre. Assemblée Générale électorale de la F.F.M.

(Nous n'avons pu disposer du procès-verbal de ladite Assemblée, portant mention des voix exprimées lors de l'élection du nouveau Comité et du Président)

\* Ouvrant la séance, Mr KERVELLA regrette que deux commissions aussi spécifiques que la Technique et le Moto-Ball n'aient pas de président potentiel élu par l'Assemblée Générale, ce qui risque de poser un problème sérieux pour l'avenir.

\* Election du Bureau Central :

Vice-Président	: R. FERMONT
Vice-Président délégué	: R. GLAUS
Délégué fédéral	: A. JULIEN
Trésorier	: J. CHIROUZE

\* Election des Présidents de commissions :

Courses sur route	: J. BOLLE	14	membres
Moto-Cross	: J.P. MOUGIN	17	-
Enduro	: B. ALLE	11	-
Médicale	: Dr LEMEUNIER	7	-
Trial	: J.M. CRUMIERE	11	-
Rallyes	: J.J. POGGIOLI	7	-
Cyclomoteurs	: M. DEGRANGE	7	-
Courses sur piste	: M. NEVEU	7	-
Tourisme	: R. LIQUIER	9	-
Règlements et discipline	: D. SINEGRE-DAVID	4	-

\* L'A.S. de la F.F.M. est mise en sommeil, en attendant une modification de ses statuts.

\* Il est prévu de contraindre toutes les Ligues à participer à l'avenir aux épreuves officielles inter-ligues ou aux Coupes des Provinces.

- \* Jean-Michel BAYLE ayant manifesté le désir de courir en 1989 sous licence américaine, cette question sera étudiée à Vichy après réception de diverses informations.
- \* Toutes les commissions qui souhaitent s'associer pour une épreuve ou un cycle d'épreuves avec une société extérieure doivent en faire la demande auprès du Délégué fédéral.
- \* Emotion exprimée par M<sup>Mrs</sup> MOUGIN et BOLLE suite à des appréciations émises par Mr KERVELLA sur le super-cross, le Bol d'Or et les Promosport dans un interview accordé à Moto-Revue.

13 Novembre.

- \* Diverses questions relevant de la compétence du Comité de gestion sont rappelées, confirmées ou modifiées. Le Trésorier est chargé de soumettre au prochain Comité le montant des dépenses engagées dans deux grandes épreuves officielles.
- \* La proposition de tarification des licences est adoptée, malgré l'opposition d'un certain nombre de membres du Comité à l'uniformisation des licences nationales.
- \* Il est vraisemblable que les Pouvoirs Publics n'admettront l'accès à la compétition des jeunes qu'à partir de 12 ans, ce qui provoquera la suppression de la catégorie des benjamins.
- \* Il appartient à Mr MOUGIN de se saisir du dossier J.M. BAYLE et de l'étudier conformément au Code F.I.M., aucun élément nouveau n'étant intervenu.

3 Décembre.

- \* Un long débat s'engage à propos d'une lettre-ouverte adressée par M<sup>Mrs</sup> MOUGIN et BOLLE à tous les membres du Comité-Directeur, mettant en cause l'attitude et la gestion du Président KERVELLA. Il en sortira que les commissaires aux comptes devront fournir des explications sur plusieurs points de gestion contestés et sur divers dossiers. Ces rapports devront être présentés au Comité le 22 Janvier 1989, puis à une assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 11 Février.
- \* La Commission de Moto-Cross décide finalement de donner satisfaction à la requête de J.M. BAYLE. Compte-tenu toutefois du préjudice causé au Moto-Cross français, une indemnité devra être négociée avec l'intéressé.
- \* Le Comité décide de passer accord avec la M.N.S. qui s'est proposée de garantir les polices responsabilité civile des organisateurs.
- \* Confirmation pour 1989 de la désignation de J.L. FOUCHET en tant que conseiller technique de la Commission de Moto-Cross pour certaines organisations.
- \* J.P. MOUGIN et J. BOLLE proposent de créer au sein de la F.F.M. un département spécialisé dans la recherche de sponsors.

19 Décembre.

- Mr DAUTAIS, Commissaire aux comptes, <sup>de la Fiduciaire de France,</sup> s'est livré à une étude approfondie en vue d'apporter une réponse aux paragraphes de la lettre ouverte citée plus haut, se rattachant à la comptabilité 1988. Vu le coût de cette opération, il appartiendra au Comité de décider s'il convient de poursuivre les investigations sur les exercices 86 et 87. C'est ainsi que toutes les dépenses engagées par le Président en 1988 ont fait l'objet d'un examen approfondi, que ce soit au titre de la gestion de la F.F.M., de ses déplacements personnels, des licenciements, des embaûches, de la couverture d'épreuves, de France-Moto etc...

Il en résulte que la situation de trésorerie déficitaire actuelle s'explique :

- 1° Par le fait que nous ayons organisé en 87 et 88 des manifestations internationales importantes et coûteuses,
- 2° Par le coût de France-Moto,
- 3° Par les dûs des clubs et des Ligues sur les exercices 86 et 87 qui n'ont jamais fait l'objet de relances,
- 4° Par le retard de la perception des subventions ministérielles,
- 5° Par le coût de l'intervention exceptionnelle de la Fiduciaire de France pour remonter une comptabilité totalement inexistante.

\* Après cet exposé, le Président KERVELLA intervient pour reconnaître qu'il a commis l'imprudence de faire confiance et admet que si en Novembre 1987 il avait connu de façon précise la situation de la trésorerie, il n'aurait jamais proposé d'investir dans France-Moto.

- \* Mr MOUGIN tient alors à rappeler que le 3 Décembre dernier, le Comité s'était prononcé sur deux points : l'attitude du Président lors de certaines manifestations et sa gestion. Il demande en conséquence que soient poursuivies les investigations sur 86 et 87.

Le Comité donne son accord à Mr DAUTAIS pour qu'il poursuive lui-même son travail, sans faire appel à une société extérieure à la Fiduciaire de France, et que ses conclusions soient communiquées au Comité-Directeur si possible à la date du 11 Février.

\* Il est donné instruction au Comité de gestion de veiller à ce qu'en aucun cas le coût de France-Moto ne dépasse pas 400.000 frs TTC par numéro. Un cahier des charges clair devra être établi.

\* Après divers échanges portant sur les conditions financières relatives au départ de J.M. BAYLE, ce dernier pilote est autorisé à courir sous licence américaine.

\* Le Comité accepte enfin la présence de certaines sociétés commerciales au sein du Super-Cross et du Super-Motard, sous réserve que lesdites sociétés ristournent un pourcentage du sponsoring obtenu aux clubs organisateurs.

**1989**

18 Février.- Le Président KERVELLA souligne que depuis les dernières élections des faits marquants ont posé aux nouveaux élus des problèmes liés à une situation antérieure au mandat qui débute. Il est au premier chef inquiet d'une situation qu'il a découverte en Mars 88 et qui l'a obligé à faire intervenir immédiatement la Fiduciaire de France pour tenter de clarifier les années 86 et 87, afin de présenter une situation conforme à la réalité.

\* Du rapport établi par Mr DAUTAIS sur ces deux années il résulte que les comptes du Congrès F.I.M. voire ceux entre la F.F.M. et diverses sociétés n'appellent aucune remarque du Comité-Directeur. De nombreuses anomalies ont par contre été relevées quant au fonctionnement de la caisse, lors du contrôle effectué par la Fiduciaire de France, que de nombreux chèques ont été émis, signés, et non envoyés sans qu'un suivi précis de ceux-ci n'ait été mis en place, qu'il a été retrouvé de l'argent liquide dans des enveloppes dont l'origine est inconnue.

\* Il conviendra de régulariser la situation avec divers organismes, notamment la Fédération Française de Natation avec laquelle plusieurs tractations ont été effectuées de communiquer à l'Administration plusieurs déclarations de T.V.A. jamais envoyées alors que le double avait été communiqué à la Fiduciaire de France etc...

\* Le Délégué auprès du Ministère de tutelle se déclare attristé par ces déficiences de gestion et les errements commis. Mais le passé est le passé et il est impératif que ces irrégularités ne se renouvellent pas pour qu'à l'avenir la F.F.M. fonctionne conformément à ses statuts et que rien ne ralentisse l'avancement des actions du Ministère.

\* Mr MOUGIN estime que la gestion de la Fédération a été catastrophique, que la responsabilité en incombe au Président et que tous les élus ont été écartés des problèmes. Il demande expressément le départ du Président. Ce à quoi Mr KERVELLA rétorque qu'il ne démissionnera pas, avançant qu'il n'est responsable que d'avoir été abusé.

\* Les procès-verbaux des réunions de Comité des 3 et 19 Décembre font l'objet de quelques remarques, la plus importante étant celle de Mr ALLE qui conteste le bilan des I.S.D.E. laissant apparaître un déficit d'environ 800.000 frs.

\* Mr GLAUS donne communication des points essentiels débattus lors des deux derniers Comités de gestion. Divers budgets de fonctionnement ont été définis. L'avenir de la Section sport-études du Mans paraît compromis, les Pouvoirs publics ne lui ayant accordé aucune reconnaissance officielle.

\* Une discussion s'engage entre le responsable du service juridique du Ministère et Mr MOUGIN, qui l'entretient de sa proposition de convocation d'une Assemblée Générale ayant pour ordre du jour la révocation du Président, en raison de la gestion de la F.F.M. et de son attitude indigne en public.

\* En conclusion d'un long échange, Mr SINEGRE-DAVID précise que l'Assemblée Générale de la Fédération est l'organisme souverain et que sa position sur l'affaire ne peut se concevoir que par un changement des statuts et la révocation du Président.

\* France Moto. Après avoir pris contact avec de nombreux groupes de presse, il s'avère que nul n'est intéressé par la reprise du journal fédéral. La vente en kiosque est supprimée et une campagne d'abonnements sera lancée. Le départ du Rédacteur en Chef entraîne une restructuration du service. Les pages consacrées à la "Vie des Ligues" seront assurées par les Présidents avec le concours de quelques pigistes.

\* Mr JULIEN est chargé de prendre en mains une réunion avec les Présidents de Ligue concernés par le problème U.F.O.L.E.P. et d'établir un cahier de doléances sur les relations avec cette fédération affinitaire et de le présenter au Ministère.

26 Juin.-

\* Longue discussion à propos de l'organisation des stages d'aptitude au brevet fédéral éducatif et des conditions de participation des intéressés. Le problème de la délivrance des licences éducatives et des carnets médico-sportifs sera repris par la Commission spécialisée lors du Congrès de Vichy.

\* Arrivée de Mr REMY (représentant Mr GRAILLOT, Directeur des Sports) accompagné de Mr ARDOIN, préposé comme médiateur dans le différend opposant le Président et certains membres du Comité-Directeur. La mission de ce dernier a abouti à la rédaction d'un protocole signé uniquement par Mr KERVELLA, l'autre partie s'étant abstenue. Pour le moment, il convient de s'en tenir à la Loi et aux statuts qui maintiennent Mr KERVELLA à la Présidence.

\* D'un échange à propos des relations F.F.M. -U.F.O.L.E.P. il résulte que seules les fédérations délégataires ont le droit de délivrer un titre de champion national dans la discipline, mais que l'U.F.O.L.E.P. est habilitée à nommer des champions régionaux. Le Comité donne son accord au Président pour signer une convention entre les deux fédérations.

\* Des divergences opposent les membres de la Commission de Tourisme à leur Président Mr LIQUIER. Compte-tenu que le Tourisme, sous sa forme actuelle, est en perdition, et que le différend se situe au niveau humain beaucoup plus que sur le fond, le Président estime qu'il convient de chercher une solution pour travailler ensemble avant de prendre des mesures.

\* Dans la perspective d'intégrer le Trial aux prochains jeux méditerranéens, le Directeur du Comité National Olympique Français précise qu'il appartient au Président de la F.I.M. de faire la demande pour l'insertion d'une discipline motocycliste dans un programme olympique.

\* Le Syndicat National des Agents d'Assurances s'est ému de l'obligation faite par la F.F.M. d'obliger ses clubs à souscrire leur police d'assurance responsabilité civile près de la M.N.S. Il est convenu de ne pas refuser le visa pour une épreuve accompagnée d'un contrat émis par une quelconque compagnie d'assurances comportant toutes les garanties nécessaires.

\* Le Trésorier rapporte au Comité la situation de trésorerie: l'avoir disponible se situerait actuellement à environ dix millions de francs. Les comptes exacts seront adressés à chaque membre du Comité-Directeur au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale.

\* Lecture est donnée d'une lettre de Mr MONCHAMY <sup>PEYRONNET</sup> entretenant le Comité de l'attitude hostile à son endroit du Secrétaire Général, s'autorisant certaines initiatives près des Préfectures et des Directions départementales des Sports, accusant notamment la Ligue de Guyenne de dissidence.

\* Le déficit de France-Moto tourne autour de un million de francs annuels. Il est procédé périodiquement à des appels d'offre en vue de diminuer le coût de la publication mais rien de positif n'a été reçu jusqu'à présent.

\* Les interventions de la Fiduciaire de France depuis Mars 1988 s'élèvent à un total de 811.247 frcs

\* Aucune demande d'inscription au calendrier 90 ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée des droits correspondants. Les clubs qui n'auront pas acquitté leurs dettes sur les exercices précédents ne pourront obtenir de licences en 1990. Aucune épreuve de Championnat ne sera accordée aux clubs n'ayant pas effectué le remboursement des frais (délégués, chronométrage, technique) avancés par la F.F.M.

\* MMs BOLLE et MOUGIN qui n'ont pas signé le protocole de médiation effectué par Mr ARDOIN, acceptent avec le Comité qu'elle se poursuive jusqu'à l'Assemblée Générale de Vichy.

\* Augmentation des droits et forfaits de certaines épreuves. Il est prévu une augmentation moyenne de 5% sur les licences.

\* Sur le principe, le Comité estime qu'un réseau de télécopieurs entre les Ligues et la Fédération apporterait une solution à de nombreux problèmes administratifs.

2 Septembre.-

\* Adoption du procès-verbal du 26 Juin après de nombreuses mises au point.

\* Quelques procès-verbaux de réunions de commission font l'objet de remarques.

En Vitesse, l'absence ou l'insuffisance de Commissaires techniques est regrettée, de même que la suppression de la catégorie 500cc en Championnat Open, qui provoque une levée de boucliers.

En Enduro, c'est le problème des nuisances sonores qui est évoqué et il est souhaité que l'on aboutisse à une approche sérieuse du problème.

En Moto-Cross, Mr MOUGIN fait part des difficultés qu'il a rencontrées pour composer l'Equipe de France au Moto-Cross des Nations

Une réunion décidée par le Comité-Directeur s'est tenue au sujet du Tourisme, à la suite du différend qui oppose le Président LIQUIER et les membres de sa Commission et ce dans un but de conciliation. L'échec est pratiquement total au niveau de la discipline : les championnats ont réuni très peu de participants et seules 50 licences Tourisme ont été vendues.. Le Comité devra donc prendre une décision. Une fort longue discussion s'engage alors, à l'issue de laquelle Mr MOUGIN propose une solution de synthèse en quatre points : dissolution de la commission actuelle, création d'un comité de crise chargé de questionner les pratiquants sur leurs besoins exacts, définition d'une politique fédérale d'évolution du Tourisme, éventuellement recréation d'une nouvelle commission. Le Comité prononce la dissolution de la Commission de Tourisme et adopte la création du Comité ci-dessus mentionné.

\* Le Trésorier ayant exposé la situation de trésorerie à fin Août, Mr MOUGIN intervient et estime que si on fait un examen sérieux des chiffres, la trésorerie actuelle se monterait à trois millions de francs, alors que la F.F.M. aura à payer d'ici à la fin de l'année environ cinq millions de francs. Appréciation contestée par le Président et le Trésorier.

14 Octobre.-

\* Séance exceptionnelle. Le Secrétaire général a reçu une lettre recommandée concernant une demande de dissolution du Comité-Directeur à soumettre à l'Assemblée Générale ordinaire du 12 Novembre à Vichy. Cette demande était présentée conformément aux statuts par un tiers des membres représentant un tiers des voix de l'Assemblée Générale. Certains motifs ont déjà explicité la raison d'être de la réunion de ce jour. Il en reste un : il est reproché la mauvaise gestion 88. Mr MOUGIN souligne que si l'Assemblée Générale de l'année en question avait disposé d'un rapport complet, et si les contrôleurs aux comptes avaient pu s'exprimer, les comptes 87 n'auraient pas été approuvés en l'état.

\* La question se pose donc de savoir si l'on doit tenir le Congrès avant une assemblée générale risquant de ne pas entériner les décisions prises par les précédentes instances. Le Comité décide de maintenir le Congrès aux dates des 10 et 11 Novembre et le Président confirme que les comptes 88 seront envoyés aux membres de l'assemblée quinze jours avant le déroulement de celle-ci.

\* Suite à un accident grave survenu lors de la ronde de Fort-Mahon, le Directeur de course, l'organisateur, les deux médecins de la manifestation se sont vu condamnés à plusieurs mois de prison avec sursis et à de fortes amendes, assorties de dommages et intérêts. La Fédération a décidé de faire appel.

\* Plusieurs clubs ont alerté la F.F.M. sur l'incidence que ne manquera pas d'avoir dans l'avenir l'augmentation des forces de l'ordre dans des proportions financières pouvant aller jusqu'à onze fois le coût des années antérieures. Ce serait l'un des volets d'application des nouvelles contraintes budgétaires du Ministère de la Défense.

\* A propos de "l'exploit" réalisé par un motard sur le périphérique parisien, le Comité-Directeur adopte une position ferme sur cette émission télévisée et décide de publier un communiqué à l'A.F.P. et au Ministère condamnant un tel acte d'irresponsabilité.

\* La M.N.S. a sponsorisé un clip vidéo destiné aux stages préparant au certificat d'aptitude.

\* Le problème de Fort-Mahon étant réinvoqué en fin de séance, le Délégué auprès du Ministère de tutelle assure le Comité que les services de la Jeunesse et des Sports étudieront les décisions susceptibles d'être avancées pour que le statut des bénévoles dans les épreuves sportives soit protégé, lorsqu'une déficience incombe à l'organisateur souvent intéressé, financière<sup>ment</sup> parlant.

12 Novembre.

\* Réunion du Comité tenue à la demande de l'Assemblée Générale.

En raison de la gestion déplorable de 86, 87 et 88, la situation de la trésorerie est préoccupante et il conviendra sans doute de devoir faire appel à de l'argent frais venant de l'extérieur.

\* Mr ALLE intervient, estimant que le Comité de Gestion n'a pas assumé le mandat qui lui avait été confié. Il n'a pas pris la précaution de dresser un état des lieux au moment de son entrée en fonction. Il n'a pas alerté le Comité sur la situation. -En conséquence il demande au Comité-Directeur de se prononcer sur le retrait du mandat confié aux membres du Comité de Gestion.

\* Un débat s'instaure d'où il ressort que ledit Comité n'est pas jugé sur sa gestion, mais sur le fait qu'il ait cautionné l'action du Président KERVELLA. Le vote pour le retrait de mandat des membres du Comité de Gestion donne les résultats suivants :

33 votants - 20 oui - 13 non

\* Il est alors décidé de proposer un nouveau Président à l'approbation de l'Assemblée Générale. Mr MOUGIN est seul candidat. Sur 33 suffrages exprimés, il obtient :

23 oui - 5 non - 4 bulletins blancs - 1 nul

Le Comité décide alors d'accepter les orientations exposées la veille par les Présidents de Commissions et décide de reconstituer un nouveau Comité de Gestion, tout au moins de façon provisoire. Sont élus :

Vice-Président	: Mr PRADEAU
Vice-Président délégué	: Mr DOUMECQ-LACOSTE
Trésorier	: Mr DORLET
Délégué fédéral	: Mr MONCHANY

\* La présidence de la Commission de Moto-Cross devenant vacante après l'élection de Mr MOUGIN à la tête de la F.F.M., Mr BROAILLIER est élu à ce poste.

Mr MOUGIN souhaite que les comptes 89 soient établis le plus rapidement possible pour pouvoir les présenter dès début Mars à l'Assemblée Générale ordinaire, qui sera suivie d'une Assemblée Générale extraordinaire pour compléter le Comité-Directeur et apporter certaines modifications statutaires. Un Comité-Directeur est fixé au 9 Décembre.

\* Le Président demande aux Présidents de Commissions de fournir leur budget 90 pour cette date, en précisant qu'en raison de la situation financière, il devra être établi sur la base de 50% du budget 89 pour les opérations indispensables.

9 Décembre.

\* Le Président présente au Comité un rapport sur son activité depuis son élection à la présidence de la F.F.M. et sur ses objectifs à court terme.

\* Avec le Comité de Gestion, il a examiné le fonctionnement interne des services administratifs qui devra s'améliorer.

\* S'il ne paraît pas possible de supprimer France-Moto, il conviendra de trouver des recettes publicitaires et de réduire le coût de fabrication. Une décision devra être prise pour l'avenir du journal en 91.

\* Un des objectifs essentiels de Mr MOUGIN est de prendre rapidement des mesures pour améliorer la communication vers l'extérieur. Un spécialiste devra être recherché à cet effet, même si une mise de fonds est indispensable au départ.

\* La situation financière est très préoccupante. C'est sur les rentrées de l'exercice 90 que nous devons passer le cap. Il nous a fallu négocier avec la M.N.S. un report des échéances fin 89 sur 90.

\* Les grandes lignes budgétaires 90 seront définies de concert avec le Président du C.N.O.S.F. et la Direction des Sports.

\* Un rapprochement est advenu entre la F.F.M. et la F.F.M.C. qui peut laisser présager d'actions utiles en commun.

\* Il a été demandé à Mr ARDOIN de devenir conseiller du Président sur certains dossiers, en fonction de ses relations intéressantes à un très haut-niveau.

\* Mr MOUGIN conclut son exposé en déclarant que désormais tout devra se faire dans la transparence la plus complète.

\* Quelques remarques sont formulées à propos de l'approbation des procès-verbaux des réunions de Vichy.

a) Quant au Super cross, il conviendra que les organisateurs convoquent en temps utile un pilote apte à délivrer un certificat de conformité, le visa définitif ne pouvant être accordé qu'à l'issue de l'homologation du terrain.

b) En Vitesse (et dans les autres disciplines) les droits de réclamation, d'appel, de démontage etc... sont sensiblement augmentés. Il est prévu de constituer une Equipe de France en Championnat d'Europe. La Commission désignera l'un de ses membres en remplacement du Secrétaire général, au sein de la Commission Nationale d'Examen des Circuits de Vitesse.

- c) Enduro. \* Démission de Mr SABATIER de sa fonction de manager des Equipes de France aux I.S.D.E. La nouvelle définition des normes sonores étant pratiquement inapplicable sous de brefs délais, Mr ALLE explique qu'elle se situe pourtant dans le sens voulu par les pouvoirs publics et qu'un plan de réduction du bruit sur trois ans paraît raisonnable. Accord est donné à la Commission d'Enduro pour prendre en charge les raids-marathons, mais sous les directives de Mr DOUMECQ. Suite à une discussion sur la compétence requise à l'étage des pilotes pour participer à ces épreuves, il est décidé de ne pas appliquer de mesures restrictives de licence pour 90. Il conviendra par contre de préparer 91 en organisant des épreuves de sélection, sous couvert de la F.F.M.
- d) Technique. Le problème est soulevé de la définition des responsabilités entre la Commission Technique et les commissions sportives, entre lesquelles un consensus doit obligatoirement exister. Le Comité donne son accord pour que soit étudiée la possibilité de désigner le même commissaire technique tout au long des championnats, dans chaque discipline, tout en veillant au coût occasionné par certains clubs.
- e) Cyclos. La Commission a modifié profondément la réglementation technique des cyclos afin de mettre un frein à une véritable course à l'armement. Mr DESNUES approuve ces décisions, prises toutefois sous un délai trop court, et qui ont provoqué la contestation des constructeurs. Le Président et le Comité se montrent d'accord pour approuver les travaux de la Commission des cyclos.

\* Le Trésorier, Mr DORLET, présente au Comité une situation financière qu'il qualifie de dramatique:

Etat au jour de la réunion	733.164 frcs
Rentrées prévisionnelles au 31/12	810.000

Total prévisionnel à fin 89	1.503.164 frcs
-----------------------------	----------------

pour un total minimum de dépenses de l'ordre de 1.985.856 sans compter le report d'échéance de 600.000 frcs dûs à la M.N.S. pour les deux derniers mois de l'année.

Les différents postes de dépenses sont alors examinés successivement, leur accroissement étant essentiellement du aux frais de déplacement, à France-Moto, au coût des licenciements et à la mise en place de l'informatique. Des économies sont donc envisagées à tous les étages.

\* Les budgets des commissions pour 90 sont ensuite définis. Le Comité s'interroge sur l'éventualité de recourir au sponsoring pour pouvoir participer à des épreuves de prestige, tels le M.C. des Nations ou les I.S.D.E. Chaque Président de commission devra monter un dossier pour toute opération médiatique importante, afin que la F.F.M. puisse évoquer ce problème avec le Ministère et trouver des ressources extérieures.

\* Le plan informatique monté sur l'initiative de Mr MOUGIN, avant qu'il ne soit élu Président, se met en place et devient de plus en plus opérationnel.

\* Il reste huit ou neuf dossiers juridiques en instance de jugement, à propos desquels il a été demandé à un avocat extérieur de plaider.

\* Les avis restent partagés en ce qui concerne la reconstitution de la Commission de Tourisme. Le questionnaire destiné à connaître les aspirations des touristes sera diffusé au cours de la saison 90. Ce sondage sera ensuite exploité en vue de bâtir l'exploitation de cette discipline particulière.

\* Mr MOUGIN a repoussé la date de dépôt du budget 90 auprès du Ministère en raison d'un certain nombre de points à revoir et une nouvelle définition des actions prioritaires à mener en 1990. Il faudra, à son sens, reconstruire un document basé sur les trois grands axes suivants : Haut-niveau - Sport de masse - Communication, en priorité sur plusieurs autres actions sportives, éducatives, technologiques etc...

\* Afin d'apporter une solution aux pilotes motocyclistes non assurés sociaux, la M.N.S. a étudié pour eux un contrat spécial d'assistance comportant deux options. La couverture en responsabilité civile des journées de stage est actuellement à l'étude.

**1990**

10 Février. Il fallait qu'avant l'Assemblée Générale du 17 Mars, le Comité-Directeur ait approuvé le budget prévisionnel 90 et émis un avis favorable aux modifications des statuts et du Règlement intérieur qui seront soumises à l'approbation de ladite assemblée.

\* Trois interventions ont par ailleurs été prévues : celle de Mr DEVILLERS qui fera le point de la mise en place de l'informatique fédéral, celle de Maître GAILLET, avocat, qui traitera rapidement des dossiers juridiques en cours, enfin celle du futur responsable de la communication qui viendra présenter son programme.